

Aujourd'hui: Ensoleillé vents modérés par moments
Minimum -22° Maximum -18°
Demain: Chutes de neige dispersées moins froid

DETAILS PAGE A2

Aujourd'hui



Dix personnes accusées d'avoir détourné des lots bonis contenus dans les sachets de la «Provincial»

GERMAIN TARDIF ET PAUL ROY

Le château fort de Loto-Québec est ébranlé. Dix personnes, des employés et leurs complices, huit à Montréal et deux à Québec, ont été accusées hier de fraude pour s'être appropriés des lots bonis de la loterie «Provincial».

Selon la Sûreté du Québec, qui enquêtait depuis deux mois sur cette affaire, des lots de sachets contenant les billets étaient acheminés chez des complices, qui les examinaient à l'aide de faisceaux lumineux. Ils pouvaient ainsi distinguer les sachets contenant des lots bonis de \$5 à \$5 000. Ces «employés» recevaient \$1 500 par

semaine, selon l'agent Umberto Tucci. Les sachets ne contenant pas de lots bonis étaient retournés à Loto-Québec pour être mis en vente.

Les plaintes ont été portées pour la période allant du 1er octobre 1987 au 12 janvier dernier.

Le montant exact de la fraude n'a pas été révélé mais selon une source policière, le public acheteur de billets aurait été privé d'environ \$50 000 en lots bonis.

Le président de Loto-Québec, M. David Clark, a admis hier être au courant de l'enquête depuis le début. Il savait plus précisément depuis dix jours que la fraude touchait la «Provincial».

— Pourquoi la vente n'a-t-elle pas été stoppée immédiatement?

— Pour ne pas nuire à l'enquête, nous n'avions pas le choix, a répondu M. Clark hier après-midi en conférence de presse.

Combien de billets à \$5 de la «Provincial» ont pu être vendus au Québec durant ces dix jours? M. Clark ne peut répondre de façon précise.

Mais on sait qu'on en vend environ 125 000 par semaine. Si on extrapole, on peut présumer qu'en dix jours, environ 185 000 billets ont été vendus au Québec.

Quoi qu'il en soit, la distribution et la vente de billets de la «Provincial» ont été stoppées hier partout au Canada. Les billets déjà vendus sont cependant valides et les tirages hebdomadaires auront lieu comme prévu.

À Montréal, les accusés sont Guy Lange-lier, 62 ans, représentant de Loto-Québec; John-Amédée Spada, 44 ans, employé cadre de Loto-Québec; sa femme, Léona Robert-Spada; Emile DiBernardo, 44 ans, grossiste pour Loto-Québec et propriétaire d'une brasserie; sa femme, Linda DiBernardo, 43 ans; Frank Taddéo, également grossiste; Armand Séguin et Mme Marie-Paule Lemay-Cocolicchio.

Cette dernière est la seule à avoir été libérée sans cautionnement. La seule aussi à être domiciliée à Montréal.

Les autres, tous de Laval, ont été libérés par le juge Jacques Lessard, de la Cour des sessions de la paix, moyennant des cau-

VOIR PROVINCIAL EN A 2

C1 TAIWAN

La mort subite du président de Taiwan, Chiang Ching-kuo, fils de Tchang Kai-Chek, fait craindre une éruption de violence dans le pays.

B1 TECHNOLOGIE

Ottawa affectera au cours des cinq prochaines années \$1,3 milliard à la recherche dans les domaines des sciences et de la technologie.

D1 MEUBLES

De style nouveau, d'inspiration futuriste ou simplement élégants, les meubles d'aujourd'hui ont su conquérir le cœur des Québécois.

E1 CANAGEX

Avec sa nouvelle direction, Canagex Placements, qui vient de perdre 15 p. cent de sa clientèle, favorisera les placements défensifs.

Le Parti libéral maintient son avance, révèle Gallup

Le Nouveau Parti démocratique continue de perdre des points



Le Canadien reprend le premier rang

Le Canadien a repris possession du premier rang de la division Adams en battant les Bruins de Boston 5-4 hier soir au Forum. Le Canadien menait 5-2 après deux périodes mais des erreurs des défenseurs ont permis aux Bruins de marquer deux buts dans les dix premières minutes de la période finale. Mats Naslund a dirigé l'attaque avec un but et deux passes. Bobby Smith, Claude Lemieux, Brian Skrudland et Mike Lalor ont été les autres marqueurs. Les deux équipes s'affrontent ce soir au Garden de Boston. Nos informations, page 3 (tabloïd sports)

PHOTO ROBERT MAILLOUX, La Presse

MAURICE JANNARD
du bureau de La Presse

OTTAWA

L'électorat canadien demeure très partagé quand vient le temps de désigner le parti politique qui reçoit sa faveur.

Selon le dernier sondage Gallup, réalisé entre les 6 et 9 janvier, si des élections avaient eu lieu, le Parti libéral aurait récolté 36 p. cent des voix, le Nouveau Parti démocratique 31 p. cent et le Parti conservateur, 30 p. cent.

Les trois formations se retrouvent concentrées dans un écart de seulement six points. Par rapport au sondage précédent, le PLC et le PC gagnent chacun un point, tandis que le NPD en perd trois, ce qui constitue le changement le plus remarquable de l'enquête Gallup de ce mois-ci, dévoilée hier soir.

Toutefois, même si le parti de M. Ed Broadbent devance toujours la formation de M. Brian Mulroney, les récents sondages peuvent être inquiétants pour les néo-démocrates. En l'espace de deux mois, ils ont perdu neuf points: le NPD recueillait 40 p. cent des intentions de vote en novembre dernier.

Sur une base régionale, les résultats du sondage Gallup correspondent assez bien à la tendance observée dans l'ensemble du pays.

Ainsi, au Québec, la troupe de M. John Turner obtient un score de 38 p. cent; les néo-démocrates sont toujours au deuxième rang avec 32 p. cent, et les conservateurs terminent bons derniers avec 28 p. cent.

La situation au Québec, en ce début d'année, ressemble étroitement à celle du mois de décembre. Bien qu'ils remontent fortement depuis deux mois, les conservateurs sont tout de même au troisième rang des intentions de vote. C'est sans doute dans le but de gagner quelques points encore dans l'opinion publique que le premier ministre Mulroney prononcera le 29 janvier prochain un discours à Montréal, devant les gens d'affaires, et que l'on retrouvera à la même tribune le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa.

C'est en Ontario, selon Gallup, que les libéraux obtiennent leur meilleure performance avec un résultat de 42 p. cent. L'opposition au libre-échange du premier ministre de cette province, M. David Peterson, semble aider grandement la cause du chef fédéral.

Les néo-démocrates reçoivent un appui de 30 p. cent parmi les électeurs ontariens, ce qui leur permet de se classer au deuxième rang. Le parti gouvernemental y décroche 28 p. cent des intentions de vote.

Dans l'Ouest, le NPD est premier avec un résultat de 38 p. cent, ce qui est quand même une baisse de six points par rapport à l'enquête précédente. Les conservateurs y sont deuxième avec un score de 34 p. cent. Très favorable au libre-échange, la population des Prairies et celle de la côte du

VOIR GALLUP EN A 2



Un piège électoral pour le CNG

JOONEED KHAN
envoyé spécial

La Presse à PORT-AU-PRINCE

L'armée haïtienne au pouvoir paraît bien décidée à faire régner la sécurité au scrutin de dimanche, mais ses opposants civils affirment que si elle y parvient, elle prouvera qu'elle aurait pu très bien le faire dès le 29 novembre dernier et elle aura du mal à expliquer pourquoi elle ne l'a pas fait.

M. Marc Bazin, l'un des 11 aspirants à la présidence qui boycottent le scrutin du 17 janvier en le qualifiant de «farce», a attribué hier l'étrange calme actuel à un «marché» passé selon lui entre l'armée et les milices duvaliéristes, marché «dont on ne connaît pas les termes».

Bien que leurs chefs aient été écartés du scrutin, les macoutes se font en effet discrets et la junte, pour sa part, ne sévit pas contre les responsables des massacres du 29 novembre. «Mais le danger reste entier car ce marché secret risque

VOIR PIÈGE EN A 2

SUITE DES INFORMATIONS EN C 1



Les corps de deux hommes abattus hier par des inconnus gisent sur une place publique de Cité Soleil, une banlieue de Port-au-Prince.

TELEPHOTO REUTER

Sommaire

Annonces classées

- Immobilier..... D9, D10, F1, F2
- marchandises..... F2
- emplois..... F2 à F5
- automobiles..... F6
- propositions d'affaires..... E5
- Arts et spectacles..... G1 à G6
- horaires..... G7
- Bandes dessinées..... F4
- Décès..... F8
- Économie..... cahier E
- Etes-vous observateur?... D9
- Feuilleton..... F3
- Horoscope..... D10
- Le monde..... C1
- Mots croisés..... F6, S14
- «Mot mystère»..... F5
- Quoi faire aujourd'hui..... G7
- Télévision..... G1, G2
- Vivre aujourd'hui..... D1 à D5



L'ACCOUCHÉMENT DANS LES TOILETTES DE L'HÔPITAL NOTRE-DAME!
N'Y A QU'À ÔTER LES TOILETTES DES CHAMBRES... C'EST TOUT!

Israël déporte quatre Palestiniens

Au moins deux autres manifestants tués par balles dans les territoires occupés

d'après AFP, UPI, AP et Reuter
JÉRUSALEM

Au moins deux autres Palestiniens, dont un enfant de dix ans, ont été tués hier dans les territoires occupés par Israël, pendant que l'État hébreu déportait vers le Liban quatre Palestiniens en dépit de la réprobation internationale.

Le corps d'un Palestinien de dix ans, tué par balles, a été découvert hier soir dans le camp de réfugiés de Djabaliya, près de

Gaza, selon l'Organisation des Nations unies pour le secours aux réfugiés de Palestine (UNWRA). Un manifestant palestinien de 19 ans a par ailleurs été tué au cours d'affrontements avec les forces israéliennes dans le village de Kafr Naame, près de la ville de Ramallah en Cisjordanie.

Le bilan s'est même alourdi hier de trois autres victimes palestiniennes, selon une source palestinienne qui a annoncé la mort de trois résidents de Cisjordanie: un bébé de quatre mois et une fillette de douze ans décédés entre

mardi soir et hier matin des suites de suffocations provoquées par des gaz lacrymogènes, ainsi qu'un adulte qui a été mortellement blessé il y a dix jours. Ces trois décès n'ont pas été confirmés de source militaire israélienne.

Au total, depuis le début des troubles en Cisjordanie et à Gaza le 9 décembre, ce sont 35 Palestiniens qui ont été tués par balles, selon l'armée israélienne, et 38 selon le décompte palestinien.

D'autre part, M. Marrak Gouiding, sous-secrétaire des Nations-

VOIR ISRAËL EN A 2

MARCHÉ DE L'ÉLECTRONIQUE
17 SUPERMAGASINS

Achetez CET HIVER & commencez à payer seulement CET ÉTÉ
(juillet 1988)

SUITE DE LA UNE

PROVINCIAL

Dix personnes accusées d'avoir détourné des lots bonis

tionnements allant de \$1 000 à \$10 000, selon leur importance dans le réseau.

Les deux accusés qui ont comparu à Québec sont Michel Clavet, 33 ans, et André Leclerc, 51 ans. Ils ont dû verser des cautionnements de \$1 000 chacun.

Tous les prévenus ont été accusés de complot et de fraude. À ceux qui étaient à l'emploi de Loto-Québec, un troisième chef d'accusation s'ajoute: celui d'abus de confiance.

Une onzième personne, également arrêtée mardi, a été libérée de toute accusation, la Couronne n'ayant pas de preuve à présenter contre elle.

Les policiers ont eu recours à l'écoute électronique pour établir les liens entre les accusés. Les dates des procès seront connues le 17 ou le 18 février.

Selon le président de Loto-Québec, cette fraude constitue «la pire chose qui nous est arrivée». Il précise cependant qu'elle s'est limitée au Québec et à la «Provinciale», qui compte pour 4 p. cent des ventes de la société d'État.

Il explique que les sachets de la «Provinciale» avaient été testés il y a un an et qu'ils avaient été jugés sécuritaires. Il ne s'explique pas comment la situation a pu changer.

Ils sont fabriqués par la firme Canadian Security Printing de Mississauga, en Ontario.

M. Clark souligne que la fraude ne touche que les lots bonis et n'affecte aucunement le tirage principal. Il précise que les montants dont ont été privés les adeptes de la «Provinciale» leur seront redistribués sous forme de... lots bonis.

Comment les soupçons ont-ils été éveillés? Des rumeurs, des conversations, mentionne M. Clark. Des personnes se seraient vantées...

Loto-Québec compte remettre la «Provinciale» en marche dès que le problème aura été réglé. Peut-être dans quelques semaines, a laissé entendre M. Clark.

GALLUP

Le Parti libéral maintient son avance, révèle Gallup

Pacifique permettent à M. Mulroney de gagner du terrain dans ces régions.

Les libéraux sont derniers dans ce coin du pays alors qu'ils n'ont l'appui que d'un électeur sur quatre.

Le sondage de janvier de la firme Gallup a été réalisé auprès de 1 028 personnes, interrogées à domicile. Le nombre d'indécis est de 27 p. cent, ce qui est une diminution de trois points par rapport au sondage précédent.

L'enquête Gallup obtient un résultat assez semblable de celle effectuée pour le compte du quotidien torontois The Globe and Mail, durant la période des Fêtes. Les deux sondages donnent numériquement des pointages plutôt similaires, la seule exception étant que les conservateurs auraient devancé très légèrement les néo-démocrates, d'après le journal de Toronto.

Toutefois, il ressort clairement des récentes enquêtes du dernier mois que l'écart entre les trois partis politiques fédéraux est assez mince. Si cette tendance devait durer d'ici à la date des élections, ces dernières étant attendues pour l'automne, le prochain scrutin donnera lieu à des luttes serrées à trois dans une foule de comtés.

ISRAËL

Israël déporte quatre Palestiniens

Unies pour le Proche-Orient, s'est rendu hier matin à Rafah, à l'extrême sud de la bande de Gaza, où de violentes manifestations ont éclaté au moment de son arrivée, a annoncé la radio israélienne.

Quand ils ont vu M. Goulding descendre de voiture, avec le groupe des personnes qui l'accompagnaient, quelques centaines de jeunes Palestiniens se sont rassemblés non loin de là et ont commencé par crier des slogans anti-israéliens et brandir des drapeaux palestiniens, a rapporté la radio israélienne.

Le représentant de M. Javier Perez de Cuellar, qui effectuait depuis samedi une mission d'enquête sur la situation dans les territoires occupés, a cependant pu visiter par la suite l'hôpital de Rafah. Mardi, M. Goulding avait tenté de visiter deux camps de réfugiés de la bande de Gaza, mais il s'était heurté au refus des militaires israéliens, arguant que l'un des camps était sous couvre-feu et l'autre «zone militaire».

M. Goulding, qui devait retourner à New York aujourd'hui, poursuivra sa mission jusqu'au week-end, a annoncé hier un porte-parole de l'ONU.

Les quatre Palestiniens déportés hier par Israël dans le sud du Liban ont été aussitôt pris en charge par l'armée libanaise et les services de renseignements syriens, selon une source militaire libanaise. Cinq autres Palestiniens,



M. David Clark, président de Loto-Québec, a admis en conférence de presse être au courant de l'enquête depuis le début. Il savait depuis dix jours que la fraude concernait la «Provinciale».

considérés eux aussi comme des fauteurs de troubles, sont passibles de déportation.

Le Conseil de sécurité de l'ONU doit se réunir aujourd'hui pour examiner ces expulsions. Le Conseil avait la semaine dernière lancé un appel aux autorités israéliennes les exhortant à renoncer à ces expulsions qui sont en contradiction avec la quatrième Convention de Genève de 1949 sur la protection des populations civiles en temps de guerre, et dont Israël est signataire.

Le secrétaire général des Nations-Unies, Javier Perez de Cuellar, a de son côté exprimé hier son «profond regret» devant la déportation.

À Washington, le porte-parole du département d'État, M. Charles Redman, a déclaré: «C'est une action que nous regrettons profondément». Il n'a pas indiqué si les États-Unis envisageaient de protester formellement auprès du gouvernement israélien. «C'est une question dont nous avons discuté et dont nous continuerons de discuter avec les autorités israéliennes», a-t-il seulement dit.

De son côté, le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Marlin Fitzwater, a rappelé que les États-Unis étaient opposés à la pratique des expulsions et considéraient que ces mesures «accroissent la tension» dans les territoires occupés. Il a souligné qu'il existait des «méthodes plus appropriées» de maintien de l'ordre.

La réaction de Washington à l'expulsion des quatre Palestiniens a été relativement laconique après les prises de position répétées de Washington contre ce genre de mesures, notent les observateurs.

À Bagdad, l'Organisation de libération de la Palestine a déclaré que la déportation illustrait le mépris de l'État hébreu pour les lois internationales. La Jordanie a également dénoncé l'expulsion.

Le Comité international de la Croix-Rouge a aussi condamné l'expulsion, estimant qu'il y avait

là «une grave violation» de la convention de Genève.

L'agence de presse soviétique Tass a estimé que «des mesures urgentes sont nécessaires pour mettre un terme à cette orgie de violence» dans les territoires occupés.

À Jérusalem, le cabinet restreint du gouvernement israélien a tenu hier une réunion extraordinaire consacrée à la dégradation de la situation dans les territoires occupés. À l'issue de la réunion, le premier ministre Yitzhak Shamir s'est borné à exprimer le «soutien total du gouvernement» aux forces israéliennes.

La réunion s'est tenue sous le sceau du secret, mais la radio nationale israélienne s'est toutefois faite l'écho d'une violente altercation survenue entre le chef de la diplomatie israélienne, M. Shimon Peres (travailliste), et le ministre de l'Industrie et du Commerce, le général Ariel Sharon (Likoud, droite nationaliste), au cours de laquelle les deux ministres se sont mutuellement traités de «menteurs».

PIÈGE

Un piège électoral pour le CNG

d'être violé à tout moment», a dit M. Bazin, et «le simulacre d'élections» peut voler en éclats.

M. René Théodore, dont le Parti communiste (PUC), boycotté lui aussi le scrutin du 17 en réclamant son ajournement, a noté pour sa part que la différence entre le 29 novembre et le 17 janvier semble liée à ce qu'il a appelé «la manipulation des élections» et non à «l'exclusion des duvaliéristes».

«L'ancien Conseil électoral provisoire (CÉP) a exclu les duvaliéristes et les électeurs ont été massacrés, entraînant l'annulation du vote et la destitution du CÉP lui-même, a-t-il dit. Mais le nouveau CÉP a lui aussi exclu les duvaliéristes et cette fois la junte

assure que le vote aura lieu dans le calme malgré tout».

«Est-ce parce que l'ancien CÉP était vraiment indépendant du Conseil national de gouvernement (CNG), conformément à la constitution, alors que le nouveau CÉP a été nommé par le CNG après que la plupart des neuf corps représentés eurent refusé la destitution du premier CÉP», s'est exclamé M. Théodore.

Rumeurs d'un retour imminent des duvaliéristes par le biais de la Cour de cassation, bruits de putsch, scénarios d'élections réglées d'avance, étranges précisions du CÉP, les événements des dernières 24 heures n'ont malheureusement rien fait pour infirmer ces doutes, colportés d'ailleurs avec éclat par les radios et les journaux de Port-au-Prince.

Seules deux certitudes émergent: huit Haïtiens sur dix ne savent pas si les élections auront lieu dimanche, et une proportion analogue entend s'enfermer chez elle et laisser la rue aux macoutes et soldats. «Il n'y aura pas grand monde à la messe», a lancé un membre de la Confédération des enseignants (CNEH), en déplorant l'aggravation de la crise et la fermeture continue des écoles.

De source américaine informée, on se montrait plus confiant toutefois: «Bien sûr que les élections auront lieu car l'armée le veut. Mais quant à savoir s'il y aura abstention, nous refusons d'avancer des chiffres. Cela intéresse les Haïtiens, pas nous».

Selon le moulin aux rumeurs de Port-au-Prince, les jeux sont faits: il n'y aura pas d'élections; il y aura un coup d'État; non, il y aura alors un contre-coup d'État; c'est Gérard Philippe-Auguste qui sera président, avec Hubert de Ronceray comme premier ministre; non, le dernier deal veut que Leslie Manigat soit président, et Lamartinière Honorat premier ministre.

«Le New York Times qualifie de farce les prochaines élections en Haïti», titre à la une le quoti-

SONDAGE GALLUP

La question posée à l'occasion du sondage était la suivante: «Si une élection fédérale avait lieu, aujourd'hui, quel serait le parti du candidat de votre choix?»

Le tableau suivant compare, à l'échelle nationale, les résultats du dernier sondage avec ceux des 13 mois précédents.

Tableau de sondage Gallup montrant les préférences pour le P.C., Libéral, NPD et Autre parti de 1984 à 1988.

L'addition des pourcentages ne donne pas toujours 100, les chiffres ayant été arrondis.

Les résultats du sondage sont fondés sur des entrevues personnelles à domicile, effectuées entre le 6 et le 9 janvier, auprès d'adultes aptes à voter. Pareil échantillon est précis à quatre points près, 19 fois sur 20.

Le Lotto 6/49 7 19 29 38 43 45 (37) Tirage d'hier

LA MÉTÉO

Tableau météorologique pour Québec, Canada et États-Unis.

Tableau météorologique pour les capitales des États-Unis.

Piperno décide de rentrer en Italie

JEAN-PAUL SOULIÉ

Francesco Piperno, le physicien italien qui réclame le statut de réfugié politique au Canada depuis 1982, aurait décidé de rentrer en Italie où il a été condamné en mai dernier à dix ans de réclusion pour constitution de bande armée. C'est ce qu'a annoncé hier à Rome son avocat italien, Me Tomaso Mancini. Piperno avait trouvé refuge au Canada au début des années 80.

Selon l'Agence France Presse qui a diffusé hier la nouvelle, Francesco Piperno, 46 ans, devrait arriver dimanche prochain à l'aéroport de Rome-Fiumicino, sur un vol en provenance de Montréal.

Considéré comme un ancien dirigeant du groupe d'extrême-gauche italien «Autonomie ouvrière», Piperno a été jugé en mai dernier en même temps qu'un autre intellectuel des années 70, Lanfranco Pace, réfugié en France, pour sa participation à la revue «Métropolis». Cette publication, selon l'accusation, aurait servi de façade légale à une tentative de création d'un front uni de l'extrême-gauche en Italie. Le tribunal a estimé que les deux hommes avaient joué un rôle dirigeant dans l'organisation d'une série d'attentats.

C'est en 1979 qu'un mandat été levé par la justice italienne, sous une série d'accusations relatives à l'enlèvement et au meurtre du Premier ministre Aldo Moro, en 1976, au meurtre de ses cinq gardes du corps, ainsi que d'une ki-



Francesco Piperno

rielle d'autres accusations de vol à main armée, de trafic d'armes, de kidnapping...etc. Acquitté de toutes ces accusations «pour n'avoir pas commis le fait», c'est à dire de la façon la plus complète qui puisse se voir au terme de la loi italienne, Piperno a quand même été trouvé coupable d'association subversive.

À la suite de l'assassinat d'Aldo Moro, président du parti politique italien de la Démocratie Chrétienne, et des actes de terrorisme attribués aux Brigades Rouges, l'Italie adoptait une loi fort controversée, celle des «repentis». Cette législation radicale considérée comme très dangereuse dans la plupart des pays démocratiques, accordait un traitement de faveur aux délateurs. Il arrivait que leurs dénonciations leur valent des sauf-conduits, de fausses identités, fournies par les autorités policières.

C'est ce genre de dénonciations non assermentées que les tribunaux du Canada ont rejetés pendant plusieurs années, refusant de les considérer comme suffisamment sérieuses pour accéder aux demandes d'extradition de Franco Piperno présentées par le gouvernement italien.

D'autre part, la détention préventive, qui était utilisée souvent pendant des années en Italie à cette époque là pour les accusés de délits à caractère politique, était une pratique réprouvée dans tous les pays démocratiques.

Francesco Piperno, qui avait été condamné une première fois en avril 1974 pour constitution de bande armée et association subversive s'était réfugié en France, d'où il avait été extradé le 18 août de la même année. Libéré en juin 1980, il avait pu obtenir un passeport et avait gagné le Canada, peu avant d'être inculqué pour le «projet Métropolis».

Actuellement, la commission d'appel de l'immigration étudie le cas Piperno, et doit rendre une décision sur la question de savoir si le physicien italien doit ou non être considéré comme un réfugié politique. Une dernière demande d'extradition, faite par les autorités italiennes en mai 1987 à la suite de la condamnation de Piperno, avait été rejetée encore une fois, le délit «d'instigation au terrorisme» n'étant suffisant pour la loi canadienne.

Pendant longtemps, le physicien italien avait demandé en vain un permis de travail au gouvernement fédéral. Il avait fini par en obtenir un et enseignait dans une Université en Alberta.

dien Le Matin, qui écrit par ailleurs que Paris et Washington songeraient à remplacer leurs ambassadeurs à Port-au-Prince «pour avoir fait des prévisions optimistes d'une grande naïveté sur le bon déroulement du scrutin du 29 novembre». L'ambassade de France a démenti.

À la Cour de cassation, saisie d'une demande de huit des 11 candidats présidentiels, évincés pour «duvaliérisme zélé», en vue d'être rétablis sur la liste du 17 janvier, le bruit a couru comme une trainée de poudre que certains, sinon tous, auraient gain de cause.

Le commissaire auprès du tribunal suprême d'Haïti, un vieil et digne juriste se dandinant sur son siège, a clamé d'une voix cavernueuse que les audiences publiques se tiendraient ce matin. Il a ajouté que la décision ne saurait tarder au cas où les noms de certains requérants doivent être rétablis sur les listes en vue du scrutin.

Au siège du CÉP, où une certaine discipline commence à s'imposer, Me Gérard Bretous, «directeur de l'information et de la motivation», poursuit malgré tout avec une désarmante application le déploiement du processus électoral, même si c'est maintenant Me Lucien Jean-Bernard, un membre du CÉP nommé par le CNG, qui coupe court à ses entretiens avec la presse.

Me Bretous reconnaît que «le gros du matériel électoral fourni par le Canada pour le 29 novembre a été détruit ou a disparu» et il ne sait pas très bien comment se fait l'acheminement du matériel nécessaire (urnes, encre indélébile, bulletins de vote et feuilles de comptage, équipement d'éclairage, etc.) aux coins les plus reculés du pays.

Mais il affirme avec conviction que tout va très bien. Les journalistes ont commencé hier à recevoir leur carte d'accréditation, un immense carton jaune plastifié de sept pouces sur neuf coiffé du mot PRESSE et affirmant que le porteur «est autorisé à suivre dans tous les bureaux de vote, en qualité d'observateur, le déroulement de toutes les phases des opérations électorales».

«Des pays ont-ils offert une nouvelle fois d'aider à l'organisation du scrutin?» Avant que Me Bretous ait pu répondre, Me Bernard intervient: «Nous n'avons besoin de personne pour nous dire comment organiser des élections», a-t-il dit sur un ton sec et ferme.

Me Bretous a cependant expliqué avec une infinie patience que le CÉP avait fourni aux candidats aux quatre paliers d'élections le 17, des modèles de bulletin pour qu'ils les fassent imprimer en bonne et due forme.

Chaque électeur se rendra en effet au bureau de vote avec, en poche, six bulletins pour son choix présidentiel, ses trois choix de sénateurs, son choix de député et son choix de maire, bulletins qu'il devra déposer dans quatre urnes différentes.

Ne saura-t-on pas pour qui vote tel ou tel électeur, ne serait-ce que par la qualité du papier? «Pas vraiment», a assuré Me Bretous, qui a aussi admis toutefois qu'en dehors du Département de l'Ouest englobant Port-au-Prince, il ne savait pas très bien comment cela se passait dans les huit autres départements du pays.

Les radios populaires se font chaque heure l'écho de rapports d'arrestations à travers la province (surtout hier à la Grande-Anse, dans le sud-ouest), ainsi que de directives données aux chefs de section du pays de rassembler les électeurs par groupes de mille pour qu'ils aillent voter dimanche.

La «campagne électorale» prend officiellement fin aujourd'hui. Une visite hier chez un important candidat de Port-au-Prince nous a permis de le surprendre chez lui en tenue relaxe vers 11 h du matin. Et la campagne électorale alors? «Elle va très, très bien», a-t-il répondu totalement au-dessus de ses affaires, comme on dit.

Où donner son sang

La Presse et la Croix-Rouge rappellent que seulement 5 p. cent des Québécois donnent régulièrement de leur sang. Pourquoi ne pas faire don d'un peu de votre sang? Aujourd'hui, la Croix-Rouge tient des cliniques aux endroits suivants:

- Liste d'adresses pour donner du sang: Montréal, Centre permanent de la Croix-Rouge; Hôpital Maisonneuve-Rosemont; Hôpital de Montréal pour enfants; Saint-Bruno; Dorval, Aéroport international.

La Quotidienne Tirage d'hier à trois chiffres 682 à quatre chiffres 8200 02-4-01 Jeudi 14 Janvier 1988

Le gros lot du 6/49 n'a pas été remporté La combinaison gagnante du tirage d'hier soir du Lotto 6/49 est 7, 19, 29, 38, 43, 45, et le numéro complémentaire est 37. Le gros lot, de \$6 548 566,40, n'a pas été remporté.

Malgré le froid, les plongeurs continuent de chercher les trois fils d'O'Connor

GILLES ST-JEAN
envoyé spécial

La Presse à RIVIÈRE-AU-RENARD.

Les recherches qui se sont poursuivies hier près du quai et un peu au large de Rivière-au-Renard dans le but de retrouver les corps de trois enfants que leur père, déprimé et qui n'acceptait pas son divorce imminent avec leur mère, aurait jetés dans les eaux du golfe Saint-Laurent, n'ont rien donné.

Les hommes-grenouilles de la Sûreté du Québec ont patiemment fouillé à proximité du grand quai du port de pêche gaspésien, et se sont rendus sous la glace épaisse qui s'est formée dans l'anse où sont remisés pour l'hiver les bateaux des pêcheurs de l'endroit.

Les policiers ne renoncent pas et doivent poursuivre les recherches dans le port ce matin, bien qu'on ait annoncé un grand froid comme partout au Québec, ainsi que des vents violents qui devraient souffler en rafales par moments.

«Les hommes-grenouilles retourneront sous la glace si le temps ne leur permet pas de plonger à l'extérieur du port», a indiqué hier le porte-parole de la SQ, l'agent Daniel Lamirande.

D'autre part, l'enquête policière n'a pas révélé beaucoup de faits nouveaux hier. Les responsables, les agents Mario Samuel et Denis Vaillancourt, respectivement du détachement de Gaspé et du Bureau des enquêtes criminelles de la SQ à Rimouski, ont dû interroger plusieurs résidents de Rivière-au-Renard qui prétendaient avoir vu Alfred O'Connor, le père des trois petits disparus, samedi soir dernier.

Or, jusqu'ici, l'enquête situe la mort d'O'Connor dans l'après-midi de samedi, après qu'il eut parlé au téléphone à sa femme, qui avait demandé leur



Harold, 11 ans



Eric, 5 ans



Simon, 4 ans

séparation légale, pour essayer de la convaincre de reprendre la vie commune.

Selon la théorie des policiers, O'Connor, un assisté social de 37 ans qui avait travaillé dans différents domaines, s'est suicidé après avoir assassiné les petits Harold, Eric et Simon, âgés respectivement de 11, 5 et 4 ans.

Mais voilà qu'un propriétaire de dépanneur a dit penser à 50 p. cent qu'il l'avait vu à son magasin samedi après souper. Un autre résident de Rivière-au-Renard a déclaré pour sa part à des journalistes qu'il avait vu O'Connor à bord de sa voiture de location dimanche après-midi, près du domicile de sa femme.

Les vérifications policières ont fini par écarter ces informations.

Quoi qu'il en soit, au cours d'une rencontre avec des journalistes, le commerçant mentionné plus haut et sa femme, Bernard et Louise Parent, ont expliqué qu'ils avaient vendu

des bonbons, des jus de fruit et une bouteille d'eau gazeuse à O'Connor samedi matin.

«Le reçu de caisse indique qu'il est venu ici à 9h08: il était avec ses enfants, qui l'attendaient dans l'auto», a précisé Mme Parent.

Selon elle, Alfred O'Connor n'était pas du genre «jasant» et ne disait même pas bonjour ni merci quand il venait au dépanneur.

Il s'y était déjà rendu vendredi soir, et avait acheté des cigarettes et de la bière.

Il devait par la suite se rendre chez sa femme, qui ne l'a pas laissé entrer parce qu'il aurait été sous l'influence de l'alcool, a confirmé un policier hier.

Des gens qui l'ont vu en soirée lui ont trouvé l'air déprimé.

D'autre part, c'est sur un reçu qu'on lui a donné le lendemain matin au dépanneur qu'O'Connor a rédigé une des notes annonçant son suicide imminent. Il a laissé ce papier dans sa voiture, ainsi que deux lettres desti-

nées à des membres de sa famille.

La police a reçu un appel de sa femme, Mme Murielle Laflamme, vers 17h dimanche, déclarant que ses enfants n'étaient pas encore revenus. Elle a précisé toutefois qu'une entente avec son mari prévoyait qu'ils ne reviennent qu'à 19h. Elle n'a pas précisé pourquoi elle s'inquiétait. À 19h, elle rappelait la police, qui organisa des recherches. Une heure plus tard, la voiture était retrouvée.

Un pathologiste devait pratiquer une autopsie hier matin à Rimouski sur le corps d'Alfred O'Connor. On n'en connaissait pas les résultats en soirée.

Le drame a semé la consternation à Rivière-au-Renard, dont des dizaines de citoyens ont continué hier à suivre les manœuvres des plongeurs, auxquels s'est joint pendant quelques heures un hélicoptère de la garde côtière du Canada.

Rivière-au-Renard est situé à une trentaine de kilomètres au nord-est de Gaspé.

Ce n'était pas des coliques, c'était un bébé qui voulait naître

À l'hôpital, on a confondu contractions et gastro-entérite: elle accouche dans les toilettes

MARTHA GAGNON

Mme Sihame Debili, cette jeune mère tunisienne de 27 ans qui a accouché dans les toilettes de sa chambre, à l'hôpital Notre-Dame, à Montréal, aurait dû accoucher dans son lit.

C'est ce qu'il faut croire à la lecture du communiqué plus que laconique envoyé aux médias, hier, par la direction de l'institution, qui précise qu'on avait interdit à la patiente de se lever de son lit.

Mme Debili aurait bien aimé accoucher dans un lit, mais le personnel auquel elle avait été confiée ont confondu ses contractions avec les coliques d'une gastro-entérite. Comme elle n'arrivait pas à se faire écouter et que ses douleurs étaient insupportables, et pressée par un irrésistible besoin de vomir, la jeune femme s'est précipitée aux toilettes, où elle a donné naissance à l'enfant. C'est une autre patiente qui, se rendant compte de ce qui se passait, a porté assistance à Mme Debili.

Cette histoire abracadabrante rendue publique hier a soulevé des réactions d'indignation dans la population. On se demande, évidemment, comment une telle chose a pu se produire dans un hôpital moderne et réputé. Mme Debili y avait été accueillie samedi parce que sa grossesse présentait des risques. Elle avait d'ailleurs perdu du liquide amniotique.

«L'obstétricien de garde, le résident, l'interne, l'équipe d'anesthésie, ainsi qu'un gynécologue, ont immédiatement secouru la patiente et son bébé au moment de l'incident», explique la direction de l'hôpital. Selon elle, «la mère a reçu toute la consultation médicale que son état exigeait».

La version de Mme Debili est bien différente. Elle affirme s'être plainte qu'elle ressentait des douleurs vives. Un médecin a tenté de la rassurer en lui disant qu'il s'agissait probablement d'une gastro-entérite. Au beau milieu de la nuit, elle a demandé de l'aide à une infirmière qui lui a répondu qu'elle devait patienter une bonne heure avant qu'elle puisse s'occuper d'elle. Quelques instants plus tard, elle accouchait sur la cuve de la toilette et faisait une grosse hémorragie. Hier, le bébé de 4 livres et 10 onces était toujours sous incubateur.

Le ministre de la santé et des services sociaux, Mme Thérèse Lavoie-Roux a déclaré qu'il s'agissait d'un incident regrettable. Il n'est cependant pas de son ressort de faire une enquête. «C'est à l'hôpital d'examiner la situation pour savoir s'il y a eu des erreurs ou si l'incident était inévitable». La ministre estime qu'on a peut-être procédé à une mauvaise évaluation de la situation. Malgré tout, elle ne voudrait pas que l'on dramatiser la situation. «On est toujours à la merci de ce genre de choses. Je pense qu'il est inévitable».

ble qu'il se produise à l'occasion, le plus occasionnellement possible, des incidents malheureux».

L'ombusman à l'hôpital Notre-Dame, Mme Evelyn Boudreaux-Bélanger, qui défend les droits des malades, a promis qu'elle ferait enquête et interrogerait toutes les personnes concernées. Elle peut formuler des recommandations à la direction de l'établissement. La direction des soins infirmiers a aussi déclaré qu'elle menait son enquête.

Le couple Debili a confié le dossier à une avocate, Me Pauline Bilodeau, qui ignore encore si des procédures judiciaires ou autres seront entreprises. «Tout dépend de la détermination de mes clients. Les poursuites contre les hôpitaux et le personnel médical sont longues, difficiles et coûteuses. Plusieurs personnes abandonnent en cours de route».

Encore sous le choc de l'émotion, les Debili se demandent encore si cette histoire est bel et bien arrivée. Déconcertés, ils ne pensaient pas que cela ferait autant de tapage. Hier, la mère a été transportée dans une chambre plus tranquille, loin des regards indiscrets. Dans son communiqué, la direction de l'hôpital demandait aux médias de laisser le couple en paix.

D'après Me Bilodeau, l'hôpital n'a pas tenté d'exercer de pression sur ses clients. «On a plutôt cherché à savoir qui avait informé les journalistes».

Les Debili, s'ils se sentent lésés, peuvent intentionner des poursuites civiles ou porter plainte devant les corporations professionnelles. En fin d'après-midi hier, l'avocate n'avait pu rencontrer la mère qui était trop épuisée pour discuter.

«Le plus incroyable, dit Me Bilodeau, c'est que personne n'a cru que la patiente était sur le point d'accoucher. Elle était, pourtant, au département d'obstétrique». A son avis, les questions principales qu'il faut se poser sont: le médecin a-t-il posé un mauvais diagnostic? Mme Debili a-t-elle reçu toutes les informations pertinentes sur son état et l'infirmière faisait-elle partie d'une équipe volante? L'avocate pense qu'il y a sûrement un problème de communication.

M. Debili se plaint de n'avoir pas été prévenu rapidement de la situation et reproche au personnel de ne pas lui avoir donné toutes les explications nécessaires. «Il est ulcéré, choqué», affirme Me Bilodeau. Elle souhaite que l'ombusman apporte des éclaircissements le plus tôt possible.

De son côté, le Dr Serge Bélisles, de l'association des obstétriciens gynécologues, a dit avoir eu un frisson en lisant cette histoire. «Est-ce un erreur de diagnostic ou une mauvaise communication? Je l'ignore. Il est généralement assez facile de reconnaître qu'une patiente est en plein travail. Il suffit d'un toucher vaginal». L'association n'a aucun pouvoir d'enquête.

Un policier de la CUM pourrait être accusé d'avoir brutalisé un Noir lors de son arrestation

L'agent aurait serré les testicules du prévenu jusqu'à les faire saigner

ANDRÉ NOËL

Le ministère public a abandonné mardi des poursuites contre deux jeunes Noirs arrêtés à Montréal en juin 1986, et doit maintenant décider s'il portera des accusations criminelles contre un policier ayant participé à l'arrestation.

L'agent de la Communauté urbaine de Montréal — dont le nom n'a pas été révélé — est soupçonné d'avoir brutalisé Jean Ronald Michel en serrant ses testicules jusqu'à les faire saigner, une semaine après une délicate opération chirurgicale.

Une poursuite civile déposée contre le Service de police et la Société de transport de la CUM relate les faits comme suit:

Le 4 juin 1986, vers 20h30, André Pierristil, 19 ans, et Jean Ronald Michel, 20 ans, payent leur passage au guichet de la station de métro Sherbrooke. Le préposé souligne qu'ils n'ont pas mis assez d'argent.

M. Pierristil ajoute un dollar et réclame sa monnaie. Le préposé refuse. Une querelle commence. Selon les deux jeunes Noirs, le préposé les aurait traités de «sales nègres» et aurait appelé la police.

Les deux jeunes gens descendent alors les escaliers et entrent dans un wagon. Mais la rame de métro reste immobile. Cinq ou six policiers font irruption, le revolver à la main, et demandent de les suivre.

Devant leur résistance, un policier fait une prise de cou à M. Michel, qui s'évanouit. Après avoir repris connaissance, M. Michel informe les agents qu'il vient de



Jean Ronald Michel (à gauche) et André Pierristil

subir une opération délicate aux testicules, à l'hôpital Sainte-Justine.

Comme ils ne le croient pas, il commence à déboutonner son pantalon pour montrer les pansements. Les policiers auraient alors dit: «On n'a pas besoin de la voir, on sait bien que les nègres vous en avez tous une grosse».

M. Michel résistait toujours à son arrestation, un policier le saisit par les testicules et, selon la poursuite civile, les serre violemment. Ce fait a été confirmé en cour par un collègue du policier, l'agent Richard Matte.

«Il (le policier) l'a pris par le scrotum (le sac qui entoure les testicules) et a mis une pression, a relaté M. Matte. M. Michel s'est plié puis il est rentré dans l'auto (de police).»

Les agents le couchent sur la banquette arrière. Selon la poursuite, deux policiers s'assoient sur lui, dont un sur sa tête. Celui-ci aurait serré sa gorge avec ses doigts pendant tout le trajet vers le poste 33, sur la rue Ontario.

Une fois au poste, les policiers auraient sorti M. Michel par les pieds, l'auraient pris à bras le corps, soulevé et laissé tomber. Ils auraient recommencé deux fois, en disant: «Excuse-nous».

Entre-temps, la plaie de M. Michel s'était ouverte. Vers 22h, il est transporté à l'urgence de l'hôpital Notre-Dame. De retour au poste de police, à 2h du matin, M. Michel et son ami signent une promesse de comparaître.

Mais quatre mois plus tard, quand il s'est présenté en Cour pour plaider non coupable, M.

Michel s'est aperçu qu'il ne faisait plus l'objet d'aucune accusation.

Les médecins de l'hôpital Sainte-Justine ont eux-mêmes conseillé à M. Michel de poursuivre la police, a dit M. Michel au cours d'une entrevue mardi. Selon lui, les médecins auraient été «révoltés» quand ils ont constaté comment les policiers l'avaient amoché.

M. Michel a donc déposé une poursuite à la Cour supérieure, réclamant \$70000 de dommages pour arrestation et détention illégales, violation de ses droits et abus physiques.

Deux mois après le dépôt de sa poursuite, la police est revenue à la charge avec des accusations de voies de fait contre agents de la paix.

Mais dès le début du procès mardi matin, l'avocat de M. Michel, Me Alain Arsenault, a fait valoir que les accusations n'avaient pas été portées dans un délai raisonnable, soit plus d'un an après l'arrestation. Le procureur de la Couronne, Me Christian Charbonneau, a accepté sa requête et abandonné les poursuites, ainsi que celles qui pesaient contre M. Pierristil.

Me Arsenault a ensuite demandé au ministère public de recevoir une plainte au criminel contre le policier qui avait brutalisé M. Michel. Une pré-enquête se tiendra d'ici à un mois devant un juge de la Cour des sessions de la paix.

La police de la CUM a refusé hier de donner sa version des faits. Un porte-parole, l'agent Gilles Greffe, a indiqué que les règlements internes interdisaient aux policiers de commenter tout litige porté devant les tribunaux.

Chute sur un trottoir enneigé: la ville devra verser \$47,000 (et les intérêts) à une ménagère

JOYCE NAPIER

La Ville de Montréal a été condamnée hier à verser \$47,000, plus les intérêts, à titre de dommages, à une ménagère, âgée de 71 ans, qui s'était cassé le fémur après avoir fait une chute sur un trottoir enneigé, il y a plus de cinq ans.

Dans sa décision, le juge Gontran Rouleau, de la Cour supérieure, note bien qu'il n'appartient pas à un tribunal de se prononcer sur la façon dont une ville effectue ses opérations de déneigement et de sablage et qu'elle n'est pas «l'assureur du piéton». Il ajoute toutefois qu'elle se doit au moins de nettoyer comme il se doit ses rues et ses trottoirs, rencontrant ainsi ses obligations, dit le juge, «en bon père de famille».

De plus, ajoute le tribunal, il est évident, selon les documents déposés et les témoignages, que peu de personnes, des préposés de la ville, qu'un certain laissez-faire prégnait,

cette fin de semaine et qu'on n'avait pas fait de gros efforts pour nettoyer le quartier Côte-des-Neiges où la chute était survenue.

L'incident qui a donné lieu à ce jugement ressemble à tant d'autres. La vue d'une personne qui fait une chute libre sur un trottoir blanc est loin d'être surprenante.

C'était le 2 février, 1982. Comme tous les hivers à Montréal, celui-là était rigoureux. Rose-Marie Schelhot, de la rue Queen Mary, se dirigeait vers la Régie des Loyers, située au 6767 Côte-des-Neiges, peu avant 13 heures. Le trottoir était enneigé, glissant, le dernier sablage ayant été effectué, selon les documents, quatre jours auparavant, bien qu'une tempête de neige se fut abattue sur la ville dans la nuit du 31 janvier au 1er février. Arrivée en face du numéro 6635, Mme Schelhot glissait et tombait. Transportée d'urgence à l'Hôpital Juif, on constatait qu'elle avait une fracture du fémur (l'os de la cuisse). Elle subissait une première intervention. Elle est aujourd'hui à sa cinquième.

Au mois de juillet, elle intentait une pour-

suite de \$61,000 pour blessures corporelles, invoquant la négligence de la ville.

Devant le juge Rouleau, Mme Schelhot, ainsi que le policier Claude Hébert, de la police de la Communauté Urbaine de Montréal, appelé sur les lieux, ont tous deux affirmé que le trottoir était recouvert d'une neige épaisse. Le policier rapportait l'accident au service de la voirie quelques minutes plus tard.

La ville, appelée à produire les rapports de déneigement de ces jours, expliquait, en contre-partie, que les trottoirs avaient été nettoyés. Mais les rapports faisaient état de certains appareils défectueux et de certains trottoirs «enneigés». Appelés par le juge à expliquer leurs rapports, les préposés ont répondu que par «enneigés» ils entendaient «un besoin de déblaiement», mais qu'il ne s'agissait pas d'un trottoir non déblayé.

Le juge note que les témoignages des préposés sont contradictoires, alors que le policier et la requérante semblent s'accorder sur les faits et c'est leur thèse qu'il a retenue.

EN BREF

DRAPEAU HONORÉ

Le Prix de la francophonie a été attribué à Jean Drapeau, ancien maire de Montréal et principal artisan de la réussite de la candidature de la ville québécoise à l'organisation des Jeux olympiques d'été en 1976. Par ailleurs, l'Académie française des sports a décerné hier son Grand Prix annuel, récompensant le meilleur sportif mondial 1987, au Canadien Ben Johnson pour son record historique (9.83) du 100 m lors des championnats du monde d'athlétisme de Rome.

Parmi les autres lauréats, figurent les navigateurs français Bruno et Loïc Peyron, respectivement premier et deuxième de la course La Baule-Dakar, leur frère Stéphane Peyron, qui a traversé l'Atlantique en solitaire en planche à voile, le cycliste irlandais Stephen Roche, vainqueur du Tour d'Italie, du tour de France et champion du monde, et la Bulgare Stefka Kostadinova, championne du monde de saut en hauteur avec un record du monde à 2.09 m.

AVOCAT ET POLICIER?

Un membre de la Sûreté du Québec qui avait complété ses études en droit à l'Université de Montréal s'est vu refuser par le Barreau la permission d'exercer la profession d'avocat. M. Carmel Patry, membre de la Sûreté du Québec, qui avait obtenu son baccalauréat en droit en 1984 et subi avec succès les examens d'admission au Barreau après avoir suivi un cours de formation professionnelle, en a appelé de la décision auprès du Tribunal

des professions. Ce tribunal formé de trois juges vient de rejeter l'appel. Dans les motifs de sa décision, le tribunal rappelle qu'en vertu de l'article 4.01 du Règlement de déontologie des avocats, la fonction d'agent de police, tout comme celle de syndic de faillite, de sténographe judiciaire et de huissier, est incompatible avec l'exercice de la profession d'avocat. M. Patry est bel et bien agent de police même si ses fonctions, à la SQ, diffèrent de celles qu'exercent, en général, les agents de police.

BLUE BONNETS

«Le dossier progresse et chemine normalement», s'est contenté de dire hier le ministre Michel Pagé qui a choisi la prudence verbale dans l'affaire de la piste de courses Blue Bonnets. Rien de tangible n'est ressorti de sa rencontre de dimanche dernier avec le propriétaire de l'hippodrome, M. Robert Campeau, mais les négociations se poursuivent sur une base quotidienne en vue de trouver une solution aux problèmes de la piste de Montréal. «Tant et aussi longtemps que nous ne serons pas arrivés à une entente, M. Campeau et moi sommes convenus de n'apporter aucun commentaire», a indiqué le ministre avant d'assister à une réunion du conseil des ministres. M. Pagé a quand même souligné que, dans tout ce dossier, il faut concilier deux éléments: d'une part, le maintien des opérations de cette piste de course et les emplois qui en dépendent et, d'autre part, une administration rigoureuse des fonds publics.



Le froid paralyse tout, ou presque

Malgré les giboulées qui ont blanchi le ciel hier en fin de matinée, ces deux laveurs de vitres ont continué leur travail entre ciel et terre dans la bonne humeur. Le blizzard a causé plusieurs pannes d'électricité ainsi que de nombreux accrochages et carambolages alors que la visibilité était réduite, et parfois nulle, à cause de la densité de la neige. Dans la région allant de Montréal à l'Outaouais, la circulation a été lourdement perturbée pendant les quelque 60 minutes qu'a duré cette tempête en coup de vent. L'aéroport d'Ottawa a été fermé pendant 45 minutes à cause de la forte chute de neige qui rendait la visibilité nulle. Toutefois les aéroports de Mirabel et de Dorval sont restés ouverts. Les routes du parc des Laurentides, de la région du Lac Saint-Jean, du Saguenay et de la Beauce ont été fermées à cause de la poudrière soulevée par des vents violents. Ce n'est qu'en fin d'après-midi que les automobilistes ont pu circuler à nouveau dans ces régions. Enfin, même si les vents diminueront en intensité aujourd'hui, le froid intense de la nuit dernière (moins 27 degrés C) continuera de nous régir. Le maximum prévu n'est que de moins 18 degrés C. Et il fera soleil. Un soleil glacial!

PHOTO MICHEL GRAVEL, La Presse

Rue Notre-Dame: les experts de la CSST avaient signalé un danger potentiel au-dessus du tunnel

BRUNO BISSON

La CSST a recommandé dès octobre dernier que la CUM et l'entrepreneur Walsh & Brais s'entendent sur des mesures pour assurer la sécurité des personnes circulant au-dessus du tunnel en excavation à plus de 100 pieds sous la rue Notre-Dame.

Une porte-parole de l'organisme, Mme André Dupont, a confirmé à La Presse, hier, que les experts de la CSST croient qu'il existe un danger potentiel d'effondrements en surface, à hauteur de la rue Haig, sur la rue Notre-Dame.

«Dans de tels cas, a précisé Mme Dupont, c'est à l'employeur de prendre les moyens qui s'im-

Il manque 250 lits pour chroniques à Laval

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Malgré l'addition de 50 lits pour malades chroniques, les participants à la table de concertation de la santé et des services sociaux de Laval soutiennent qu'il manque encore 250 lits pour soins prolongés dans l'île Jésus.

La Cité de la Santé vient de voir passer de 80 à 30 le nombre de ses lits pour les patients de soins prolongés ce qui représente un taux de 9 p. cent à ce chapitre.

Cette baisse est attribuable à l'ouverture du pavillon Chomedey, où 50 lits pour malades chroniques ont été installés. Ce pavillon est situé boulevard Lévesque, dans le quartier Chomedey. Il s'agit-là d'une mesure temporaire pour une période de trois ans.

Ce pavillon a été créé afin de décongestionner l'urgence de la Cité de la Santé, reconnue pour son manque de lits.

Pour le vice-président du conseil d'administration de la Cité de la Santé, M. Michel Brière, la situation au service d'urgence est maintenant «revenue à des conditions acceptables».

Mais les responsables de la table de concertation de la santé et des services sociaux sont d'avis que la preuve est faite qu'il manque encore 250 lits pour soins prolongés dans Laval et qu'il est urgent de trouver un endroit pour les loger. La TCSSSL fera part en conférence de presse lundi prochain des solutions à court terme qui pourraient être appliquées pour faire face temporairement à cette situation.

Récemment, M. Brière avait aussi mentionné que le pavillon Chomedey n'avait pu être pas toute l'infrastructure et l'environnement de la Cité de la Santé, mais que la direction de l'hôpital s'était efforcée d'y implanter la même approche humanisante et la même qualité de soins qui font la réputation du seul hôpital de la deuxième ville du Québec.

Ce nouveau pavillon est exploité à partir d'un budget annuel de \$2,1 millions, auquel il faut ajouter un montant de \$200 000 qui a été accordé pour lancer le projet.

Une équipe de 74 personnes est responsable de veiller sur ces ma-

posent pour écarter tout risque d'accident.»

L'entrepreneur Walsh & Brais a fermé la rue Notre-Dame à toute circulation, lundi dernier, sans la permission de la Ville de Montréal. Il s'agirait à la construction d'un intercepteur d'égoûts allant de la rue Pierre-Bernard jusqu'à la rue Dickson, sous la rue Notre-Dame, dans l'est de Montréal.

Le 6 octobre, des effondrements de terrain ont provoqué la fermeture du chantier jugé dangereux pour les travailleurs par la CSST. L'entrepreneur a alors avisé la Ville de Montréal d'un danger possible pour la circulation automobile, mais la Ville n'a pas acquiescé à ses demandes répétées de fermer la rue.

Hier, le directeur du service de l'environnement de la CUM, M. Gérard Perreault, a admis qu'un affaissement d'environ 18 pouces, à la limite du pavage de la rue Notre-Dame, à l'angle de Dickson, s'est déjà produit au cours des travaux de construction de l'intercepteur d'égoûts.

«Mais ce n'était pas dans un terrain aussi rocheux que celui qui existe entre la surface de la rue Notre-Dame et l'excavation 100 pieds au-dessous», a affirmé M. Perreault.

Il a également précisé que le

tunnel se situe exactement à la hauteur de la bordure nord du trottoir de la rue Notre-Dame et que si un affaissement de surface se produisait, la circulation automobile n'en souffrirait pas.

Coloration de la margarine: aucun gagnant, aucun perdant

LIA LÉVESQUE
de la Presse Canadienne

Il est encore trop tôt pour savoir si effectivement les ventes de margarine ont baissé, depuis que la réglementation gouvernementale oblige les fabricants à colorer leur produit. Depuis décembre, de fait, les épiciers doivent vendre la margarine jaune très pâle, d'un jaune qui se situe entre le blanc du shortening et le jaune du beurre.

À l'Association des margariniers, à Victoriaville, le président Camille Lebon expliquait à la Presse Canadienne que les fabricants ne sauront pas avant la fin janvier, au plus tôt, si les consommateurs resteront fidèles à la margarine malgré le changement de couleur.

La margarine se vend à 85 p. cent dans des contenants de deux livres, explique-t-il. Comme plu-

Mort d'un évadé de Parthenais: le coroner critique les gardiens

BRUNO BISSON

Le coroner appelé à enquêter sur la mort de deux détenus de la prison Parthenais lors d'évasions survenues dans des circonstances similaires en mai et octobre 1986, a émis des réserves sur le comportement des surveillants de l'institution.

Sans nommer de responsables, le coroner Gilles Perron admet qu'il peut toujours subsister un doute quant à l'intervention des gardiens de l'institution que des détenus ont accusé d'avoir secouru le câble utilisé par le détenu Rock Binette alors qu'il tentait de descendre du 11^e étage de la prison.

Ce geste, selon le témoignage de plusieurs détenus, aurait provoqué la chute de M. Binette, 47 mètres plus bas.

Le 12 mai, deux détenus tentaient de s'évader du 11^e étage de la prison Parthenais en descendant par un câble artisanal tressé avec des draps.

M. Binette, 25 ans, a été surpris par un gardien, M. Yvon Saint-Germain. Après une violente bataille, le gardien a pu se libérer et s'est enfui pour donner l'alerte. À son retour, entre huit et douze minutes plus tard, en compagnie de plusieurs confrères, le gardien Saint-Germain s'est rendu compte qu'un câble était attaché au rebord d'une fenêtre. Il a alors crié à l'intention d'un confrère «coupe le câble».

Personne n'a posé ce geste mais deux gardiens ont remonté le câble, après un effort évident. Le détenu Rock Binette n'y était plus accroché et gisait 47 mètres plus bas sur le toit du garage de la prison.

Fabrice Chatelier, un autre détenu, avait précédé M. Binette en utilisant ce câble. Il n'a jamais été retrouvé.

Le coroner Perron conclut que

les gardiens n'ont pas pu, tel que l'ont certifié des détenus, faire osciller le câble comme un pendule. Celui-ci, avec son poids, celui de M. Binette et la tension qu'il y avait dessus, devait peser plus de 250 livres.

«Les surveillants Dampousse et Marchand ne pouvaient «brasser» le câble pour le faire osciller comme un pendule mais pouvaient réussir ensemble à le remonter même si M. Binette s'y trouvait toujours accroché. Mais alors, cette manœuvre a-t-elle été effectuée à ce moment précis? La preuve que j'ai entendue ne me porte pas à le croire. Je dois admettre cependant qu'il peut toujours subsister un doute», écrit le coroner Perron dans le long rapport d'enquête rendu public hier.

Un des détenus, M. Michel Chevrier, a raconté au coroner qu'au moment où les deux gardiens ont hâlé le câble, ils ont dû tirer avec beaucoup de force. Après ce premier mouvement, le câble est remonté avec plus d'aisance.

Le coroner Perron a commenté ainsi ce témoignage: «Celui-ci est vraisemblable et l'action des surveillants, telle qu'il la décrit, constitue une charge grave à leur dépens.»

Le rapport fait aussi état du comportement de l'assistant-chef de section Jeannot Tourigny, qui a accueilli froidement le témoignage de M. Chevrier au lendemain des incidents.

«Le résultat de la rencontre, a écrit M. Tourigny, fut le suivant: l'incarcéré (Chevrier) voulait dénoncer que des surveillants avaient tiré sur le câble pour provoquer la chute de l'incarcéré (Binette). Devant cette plaisanterie de mauvais goût ou un désir de nous faire perdre notre temps ou bien de se couvrir, cet incarcéré fut retourné dans sa cellule.»

De plus, le coroner émet l'opinion que les gardiens, après s'être

assurés que tous les détenus avaient réintégré leurs cellules, n'auraient pas dû tenter de remonter le câble.

«Dans les circonstances, écrit-il, il n'était pas indiqué d'agir ainsi car, de toute évidence, cette initiative a eu pour effet de créer tout au moins une situation ambivalente: les détenus ont perçu là un geste de vengeance qui pouvait mettre en danger la vie de M. Binette...»

En conclusion, et en précisant que son enquête ne devait pas chercher à trouver des responsables à la mort de M. Binette, le coroner recommande deux mesures de sécurité à la direction de Parthenais.

Premièrement, que les barreaux entourant les cellules du 11^e étage soient remplacés par d'autres plus solides. Il n'a fallu qu'une heure de travail, lors de l'évasion du 12 mai, pour en scier deux avec de l'équipement de fortune. Le coroner croit également qu'un système d'éclairage extérieur devrait être installé pour éclairer la façade de la prison en cas d'urgence.

Dans le cas du détenu Richard Chevrier, mort après qu'un câble artisanal se soit rompu alors qu'il tentait de descendre du 13^e étage de Parthenais, le 22 octobre 1986, le coroner a conclu à une mort accidentelle évidente.

Un autre détenu, Joseph Kindler, a réussi son évasion et n'a pas été retrouvé.

«La descente du toit, écrit le coroner, représentait un exploit de 202 pieds. Le câble avait été retrouvé sectionné; de tout évidence, il avait cédé au poids de la victime établi à 205 livres par le rapport d'autopsie.»

Les deux détenus avaient profité de l'absence de leurs deux surveillants, partis aux toilettes, pour s'évader. Personne n'a surveillé les détenus pendant un quart d'heure.

gier plutôt le jaune très pâle; qui est mieux perçu.

Grâce à ce changement, M. Lebon ravise ses statistiques. Des 10 à 15 p. cent des ventes qu'il croyait perdre, une bonne proportion sera récupérée «en juin ou en juillet», lorsque les gens se seront habitués au changement de couleur.

La margarine n'a nullement changé de goût en pâlisant, prend-il soin de préciser.

Fait intéressant, toutefois, la baisse des ventes de margarine ne se fera pas nécessairement au profit du beurre, comme l'aurait souhaité le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation Michel Pagé.

Le ministre avait cédé au lobbying des producteurs de lait du Québec, le printemps dernier, en annonçant qu'il obligerait les fabricants de margarine à colorer leur produit différemment «pour que le consommateur puisse le distinguer du beurre».

En Ontario, où une semblable réglementation existe depuis plusieurs années, ce sont les huiles qui ont profité de la baisse des ventes de margarine.

Le président des margariniers, M. Lebon, se demande ce que le ministre de l'Agriculture va faire, si les ventes de margarine ne baissent pas assez pour que le beurre en profite. «Va-t-il nous obliger à la colorer en vert?», s'exclame-t-il, encore choqué de cette réglementation.

Les fabricants ont entrepris une poursuite contre le gouvernement, demandant aux tribunaux d'invalider la réglementation qui oblige une coloration distincte du beurre. La cause doit être entendue ce printemps.

Au Québec, avant la coloration modifiée, il se vendait 62 livres de margarine pour 38 livres de beurre. Le Québec est aussi un important exportateur de margarine.

Le plus important événement annuel en fourrure à Montréal a lieu maintenant!

LA VENTE McComber

Jusqu'à 50% de rabais

sur tous nos modèles et accessoires en magasin. Cette vente se termine le 31 janvier. Visitez-nous rapidement pour une meilleure sélection.

Heures d'ouverture:

lun., mar.,
mer., ven. 9 h 30 à 17 h 30
jeudi 9 h 30 à 21 h
samedi 9 h à 17 h

Depuis 1895

McComber

440, boul. de Maisonneuve Ouest, Montréal, tél.: 845-1167



Le 20e Salon de l'auto: 450 véhicules et 25 fabricants

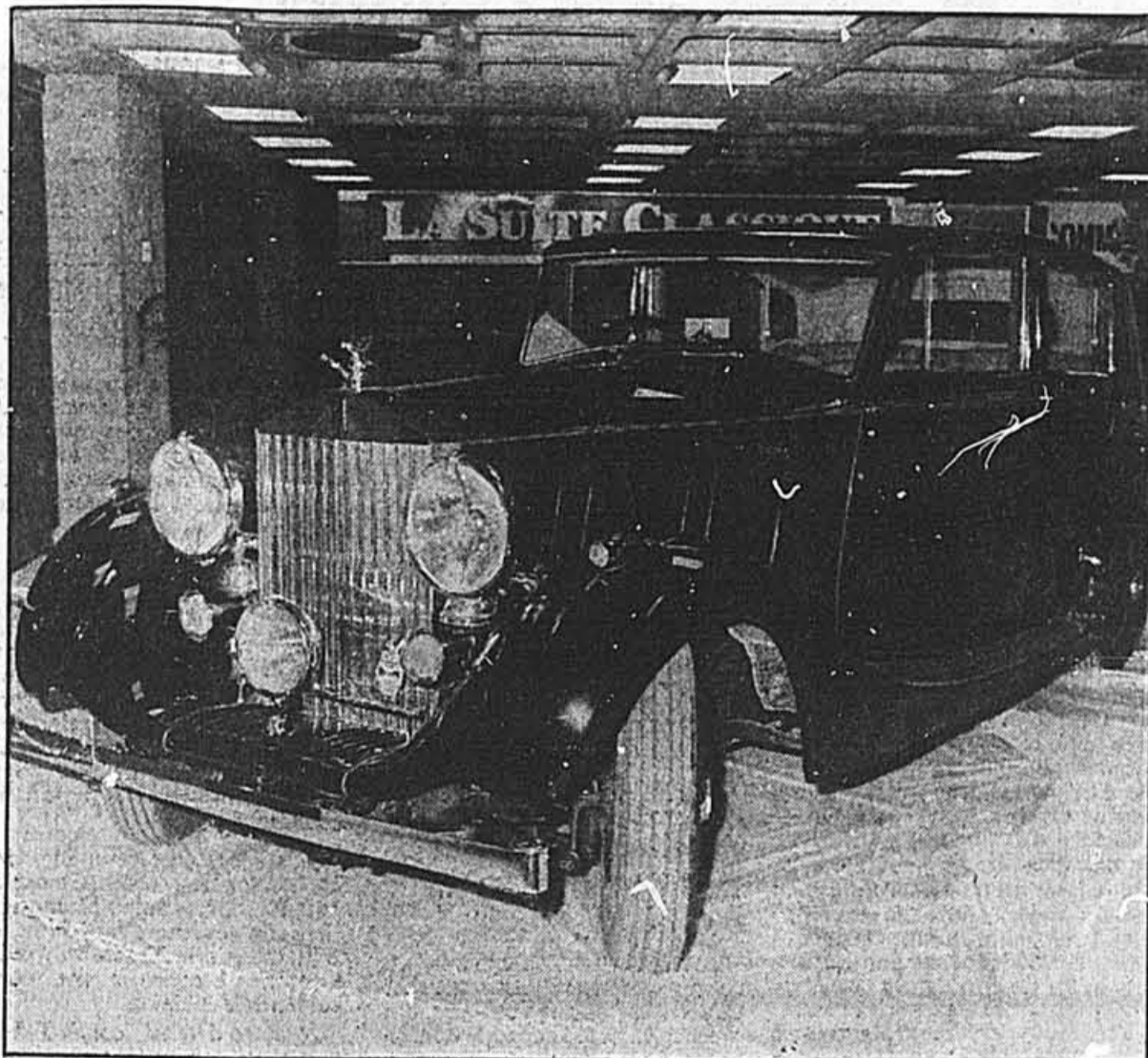


PHOTO RENE PICARD, La Presse

GEORGES LAMON

Les belles rutilantes et flamboyantes sont en ville. À partir de ce matin, le Salon de l'auto de Montréal ouvre ses portes au public pour sa vingtième année à la Place Bonaventure. Il y en aura pour tous les goûts et, si l'on peut dire, pour toutes les bourses. Cela dépend, évidemment, du contenu de la bourse de chacun. Il n'est certes pas interdit de rêver!

Cette vingtième édition du plus grand salon du genre au Canada, c'est 25 fabricants de 14 pays dont les États-Unis, le Japon, la Suède, la France, la Corée, l'Allemagne. C'est surtout 450 véhicules de tous genres (du prototype au futuriste) et de tous les prix. Des prix à vous faire dresser les cheveux sur la tête, parfois. À ces fabricants viennent s'ajouter une vingtaine d'exposants d'accessoires et de services dont la pétrolière Ultramar.

Il y a toujours un grand absent: l'Association pour la protection des automobilistes (APA) qui n'a toujours pas pu se faufiler parmi ces grands de l'industrie. Toutefois pour la première fois depuis belle lurette, l'organisme de défense des automobilistes a réussi à se faire un petit coin sans prétention, mais hors du salon, à l'entrée du métro. Histoire de renseigner le consommateur qui viendra à ce spectacle annuel.

De tous les fabricants qui ont orienté leurs kiosques sur le futurisme, c'est sûrement General Motors qui occupe le plus grand espace au centre de la Place Bonaventure. Rien n'a été négligé pour attirer le spectateur. On propose même un spectacle de danseuses rappelant les années 60. Du côté du Nissan, on a choisi de miser sur une démonstration de karaté.

Cette année, le public aura droit à quelques premières mondiales: la nouvelle Buick Reatta; une sportive toute particulière, la Ford Probe, en grande première

au Salon. Chrysler nous arrive avec sa nouvelle New Yorker Landeau, tandis que Jeep-Eagle présente sa Eagle Premier, une intermédiaire de luxe.

Les Européens, eux, nous apportent aussi des nouveautés. La BMW offre sa Berline 750 II et sa 325 IX à quatre roues motrices. Mercedes présente sa dernière venue la 300GE et sa 560 SEG tandis que Volvo montre sa 760 avec carrosserie modifiée. Audi-Porsche-Volkswagen tentera de voler la vedette avec sa nouvelle Audi 90 et sa Porsche 911. Bien sûr, on pourra aussi admirer la Jaguar XJ-6, la Lamborghini et l'Alfa Romeo Milano Verde. Les Asiatiques ont également préparé

quelques surprises: Nissan avec sa Judo, Mazda avec sa 929, Suzuki avec sa Passeport-Optima et Honda avec sa Civic CRX. Toutes des nouveautés qui voisineront avec d'anciennes belles au Salon classique; une ancienne Mercedes décapotable, une Jaguar et une imposante Rolls Royce 1938. De quoi faire rêver!

Le Salon est ouvert du 14 au 24 janvier de 11 à 22h30 (lundi, mardi mercredi et jeudi) et jusqu'à 23h le vendredi. Le dimanche 24 janvier, il fermera ses portes à 20 heures. Le prix d'entrée est de \$6 pour les adultes, \$3,50 pour les aînés, les étudiants et les groupes et de \$1 pour les enfants de 6 à 12 ans.

Les Méritas et Démérites de l'APA pour 1988

GEORGES LAMON

Comme elle le fait chaque année, l'Association pour la protection des automobilistes du Québec (APA) a profité du lancement du Salon de l'auto de Montréal pour dévoiler ses prix Méritas et Démérites pour 88. Une appréciation qui, selon le président de l'organisme, M. George Iny, se fait principalement « par l'expérience ».

M. Iny n'a guère été tendre à l'égard de Chrysler Canada qui, en refusant le transfert de la garantie, affiche un « comportement déloyal et illégal » à l'endroit de la loi de la protection du consommateur.

Après la compagnie Mazda Canada, qui avait remporté tous les honneurs pour la meilleure garantie du fabricant sur le marché, l'OPCQ et un propriétaire d'un garage d'embayage, la Place Bonaventure a, elle aussi, obtenu son Méritas pour avoir permis à l'APA d'occuper un petit espace en avant-scène du salon. Un petit kiosque dans un endroit très fréquenté, à deux pas du métro.

Les Démérites sont allés à Chrysler Canada pour avoir exigé un déboursé de \$150 d'un consommateur pour le transfert de la garantie, une garantie qui, en fait, ne lui

coûterait qu'environ \$30. De son côté, Rond-Point Dodge-Chrysler s'est classé dans la même catégorie pour avoir été condamné à une amende de \$22000, à la suite de plaintes portées par des automobilistes.

Ford Canada a également eu une mauvaise note pour son refus de prolonger sa garantie sur certaines pièces du moteur. Enfin, les compagnies d'assurance ferment la marche pour leur refus d'établir un chèque d'indemnisation au nom de l'assuré. Et ce en dépit d'un jugement rendu récemment dans la cause Lemay-J. Meloche Inc, attitude qualifiée de « mauvaise habitude » par le juge André Lévesque.

Par ailleurs, l'APA a dévoilé son évaluation faite sur certaines camionnettes et fourgonnettes 88. Parmi les cinq modèles: leurs modèles 88, on trouve Nissan et la Ford Série F qui ont été choisies comme les meilleures camionnettes. Dans la catégorie fourgonnette, la Dodge Caravan et la Plymouth Voyager dominent tandis que dans la catégorie quatre roues motrices, on retrouve Nissan Pathfinder et Toyota Land Cruiser. Les pires modèles: la camionnette Jeep Comanche et pour ce qui est des véhicules à quatre roues motrices: Lada Niva, Suzuki Samourai, Jeep Cherokee et Wagoneer, Chevrolet Blazer et GMC Jimmy séries S et T.

LIQUIDATION

Pourquoi payer le prix de détail? Achetez directement du fabricant et économisez

DUVETS		en duvet d'oreiller blanc à partir de	
Jumeau	\$81 ⁹⁰	Standard	\$113 ⁹⁰
Double	\$104 ⁹⁰	Queen	\$148 ⁹⁰
Queen	\$118 ⁹⁰	King	\$167 ⁹⁰
King	\$144 ⁹⁰		\$189 ⁹⁰

HOUSES POUR DUVETS

Jumeau	\$49 ⁹⁰
Double	\$56 ⁹⁰
Queen	\$64 ⁹⁰
King	\$73 ⁹⁰

OREILLERS EN DUVET

Standard	\$55 ⁹⁰
Queen	\$64 ⁹⁰
King	\$83 ⁹⁰

LES DUVETS UNGAVA L.-M.-M., 10 à 18h
J.-V., 10 à 21h
SAM., 9 à 17h

10, av. des Pins O. 2e étage (au coin du boul. St-Laurent) **287-9276**

Au Salon classique situé sur la Mezzanine, les amateurs de voitures anciennes pourront admirer cette imposante Rolls Royce 1938.

AVION GRATUIT

Le nouveau soleil des Caraïbes VOUS PAYEZ SEULEMENT L'HÔTEL

L'office du Tourisme des îles Turks & Caicos Tours dans une promotion conjointe offrent le transport gratuitement. Départs tous les samedis. Consultez votre agent de voyages

Turks & Caicos Tours

Minerve Canada réplique aux annulations de Sol Vac

La nouvelle compagnie aérienne Minerve Canada, présidée par M. Alfred Hamel — l'ancien propriétaire de Québecair — se défend bien de ne battre que d'une aile même si le grossiste en voyages Sol Vac, son principal client, vient d'annuler les trois vols hebdomadaires contractés avec elle vers des destinations soleil.

C'est par ses avocats et un communiqué de presse que le transporteur spécialisé dans les vols nolisés a répliqué au geste du grossiste. « Nous entendons nous prévaloir des clauses de ces contrats relatives aux obligations du grossiste en cas de retrait de sa part. Nos avocats ont mis Sol Vac devant ces faits », a affirmé M. Jean Daviault, vice-président exécutif de Minerve Canada, joint par téléphone.

Le président de Les Tours Sol Vac a invoqué les fréquents retards enregistrés sur les horaires prévus pour transporter les vacanciers au départ de Montréal comme étant la principale raison de l'annulation des contrats dont la durée s'étendait jusqu'à la fin de l'hiver.

Cela porte un autre coup à l'image de Minerve Canada, déjà ternie par les difficultés et réjets survenus dès le début de ses opérations à la mi-décembre dernier

avec son unique avion de type DC-8 modifié à grands frais.

« Notre société n'est pas sortie d'une boîte de Cracker Jack. C'est une société sérieuse qui compte un personnel compétent et expérimenté, une soixantaine de Québécois, dont plusieurs ont déjà été à l'emploi de transporteurs tels Air Canada, Nationair etc... Nous entendons occuper une place importante dans le transport aérien au Canada », de rétorquer M. Daviault.

Pour les destinations soleil, Minerve Canada fait aussi affaires avec les grossistes en voyages Multitour et Fantasia. La firme tente de garnir ses carnets d'hiver en négociant avec d'autres grossistes.

Un certain nombre des 25 vols effectués par le nouveau transporteur ont connu des retards entraînant de longs délais qui ont mécontenté des centaines de passagers. Plusieurs songent d'ailleurs à présenter une requête en recours collectif devant les tribunaux.

Pierre Foglia

La tête, docteur

C'est drôle de se laisser des petits-mots, comme ça, en marge des chroniques régulières, mais le problème avec les messages qu'on griffonne en vitesse au babillard, c'est qu'ils ne sont pas toujours très clairs. Du moins est-ce le cas du dernier dans lequel je disais « m'en aller me faire soigner pour deux semaines... Depuis, on m'a demandé un million de fois: « Tu t'en vas ou? T'es malade? Qu'est-ce que t'as? »

Je vais nulle part. Et si je suis malade, ce n'est pas plus que d'habitude. En fait, joignant l'utile à l'amusant, je prépare une série d'articles sur la maladie du siècle, qui n'est pas ni le sida ni le cancer comme on le croit à tort. Je ne peux pas en dire plus pour l'instant, sauf que c'est une maladie qui s'attrape dans la tête. On en meurt rarement mais on en reste idiot pour le restant de ses jours. Voilà pour l'amusant. L'utile, c'est que je profite de cette enquête et de mes rencontres avec les thérapeutes les plus réputés, pour me faire soigner.

Sans aucun succès jusqu'à présent, hélas. Mais il me reste une semaine et demie de traitements intensifs, et sait-on jamais, un miracle...

Alors voilà, on en est là, mon vieux. Le pauvre chroniqueur guérira-t-il de ses bobos dans la tête? Ou sont-ce les médecins qui vont capoter sur ce cas désespéré? C'est ce que vous saurez dans deux semaines... Mais d'ici-là il y aura sûrement d'autres petits messages, d'autres petits bulletins de santé intermédiaires. Peut-être même en forme de cri primal si vous êtes sages...



Salon de l'auto 88

Après 20 ans de bonheur

AUJOURD'HUI

Des frissons! Du rêve! Des souvenirs!

- Voyez les 400 modèles de véhicules: sports, luxueux, robustes, technologiques, ...
- Devenez coureur automobile sur un circuit simulé, au Kiosque Formule 1 d'Ultramar; tous les visiteurs recevront gratuitement un bon d'essence de 1\$; n'oubliez pas de remplir le bulletin de sélection des dix voitures les plus populaires des 20 dernières années.
- Admirez la "Suite classique", des carrosseries exceptionnelles comme la Testa Rosa, la Jensen Interceptor, la Ferrari Daytona, une présentation de **G. Lebeau**
- Découvrez les aspects cachés de l'industrie grâce au "Cinéma de l'auto" et voyagez dans le passé avec le reportage photographique géant sur les grandes vedettes et l'automobile.

PARTICIPEZ AU TIRAGE DU SALON DE L'AUTO

30 000 \$ DE PRIX À GAGNER
DONT 2 BONS D'ACHAT D'ESSENCE ULTRAMAR DE 5 000 \$ CHACUN ET 20 BONS D'ACHAT D'ESSENCE DE 1 000 \$ CHACUN.

Tous les détails dans La Presse.

HCRAIRE:
Du lundi au jeudi de 11 h à 22 h 30
Vendredi, samedi et dimanche de 11 h à 23 h
Sauf le dimanche 24 janvier, de 11 h à 20 h

Prix d'entrée:

- Adultes 6,00\$
- Âge d'or, étudiants ou groupes 3,50\$
- Enfants de 6 à 12 ans 1,00\$

CLINIQUE DE SANG DU SALON DE L'AUTO

- Le jeudi 21 janvier
- Au Château Champlain
- Salle Viger ABC
- De 10h à 20h

CHACQUE DONNEUR RECEVRA GRATUITEMENT DEUX LAISSEZ-PASSER POUR LE SALON DE L'AUTO 88.

Ultramar
La Presse
CKAC 97.3

PLACE BONAVENTURE
du 14 au 24 janvier 88

TOUT SIMPLEMENT LES MEILLEURS PRIX EN

FOURRURES

JUSQU'À ÉCOULEMENT COMPLET DES STOCKS '88

VISIONS	1,095\$ à 2,895\$	MAXIMUM
CHATS SAUVAGES	895\$ à 1,895\$	MAXIMUM
COYOTES	895\$ à 1,895\$	MAXIMUM
RENARDS	895\$ à 1,895\$	MAXIMUM
CASTORS NATURELS	1,295\$ à 1,895\$	MAXIMUM
RATS MUSQUÉS	1,195\$ à 1,695\$	MAXIMUM

ces prix sont conservés jusqu'au 30 janvier 1988 inclusivement

PLUS DE MILLE MANTEAUX EN INVENTAIRE.

PORTEZ LE MANTEAU DÈS AUJOURD'HUI
AUCUN DÉPÔT, AUCUN INTÉRÊT AVANT LE1^{er} MARS '88Des informations de crédits sont requises pour cette offre.
FINANCEMENT DISPONIBLE

 CHEQUE ACCÉPTE
AJUSTEMENT FAIT SUR PLACE IMMÉDIATEMENT

Grizzly

FOURRURES

3692, rue St-Denis 288-9959
Près de Sherbrooke/métro Sherbrooke

SOLDE DE PALETOTS D'HIVER

ÉPARGNEZ

50%

ET PLUS

sur toute une sélection
de paletots d'hiver en laine
de première qualité pour
hommes. Grand choix de
couleurs, motifs et tailles.

SAUVE

TOUT POUR LUI, À BON PRIX

- Carrefour Laval
- Centre Laval
- Galeries d'Anjou
- Carrefour Angrignon
- Complexe Desjardins
- Place Ville-Marie
- Plaza St-Hubert
- (6554 St-Hubert, Métro Beaubien, Stationnement rue Châteaubriand)

« Tout a été grâce dans ma vie »

— Cardinal Paul-Émile Léger

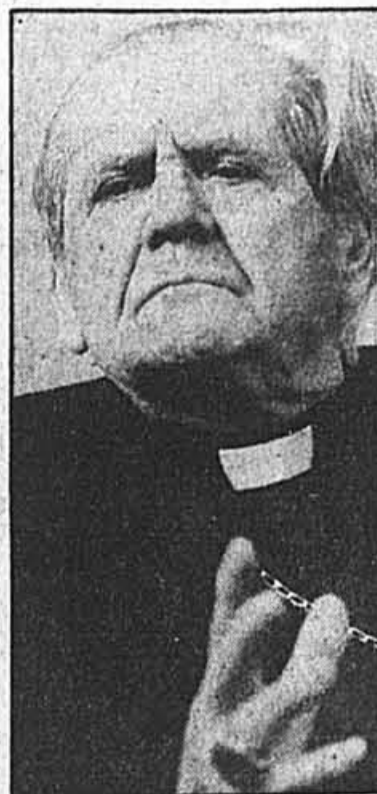
JULES BÉLIVEAU

■ « En ce moment, ma prière est une prière d'action de grâce. Parce que tout a été grâce dans ma vie... »

Un peu affaibli dans un fauteuil, manifestement fatigué, le cardinal Paul-Émile Léger ne cache pas qu'il ne peut plus abattre autant de travail que lorsqu'il était jeune prêtre ou archevêque de Montréal. Il avoue que ses 83 ans bien comptés (il aura 84 ans le 26 avril prochain) pèsent sur lui de tout leur poids. « Enfin, confie-t-il, j'ai un peu de difficulté avec mon dos, ma colonne. Il y a des jours où la marche est difficile. »

Mais le cardinal Léger, qui célébrait mardi dernier le 35^e anniversaire de son accession au cardinalat, ne semble pas vraiment vouloir s'attarder sur des questions de santé. Il dit plutôt de quoi sont faites aujourd'hui ses journées et évoque au passage, avec toute la volubilité qu'on lui connaît, plusieurs épisodes de sa vie. Et il ne manque pas d'exprimer de diverses façons sa reconnaissance d'avoir vécu « une vie de plénitude ».

« Ma vie, dit-il, a été jalonnée par des Années saintes. Je suis entré au séminaire durant l'Année sainte de 1925, sous le pontificat



Le cardinal Léger: « Ma vie a été une plénitude. Pratiquement, je ne pouvais pas en mettre davantage. » PHOTO MICHEL GRAVEL, La Presse

admirable de Pie XI. J'ai été ordonné prêtre en 29, Année sainte

du jubilé sacerdotal de Pie XI. Je suis parti pour le Japon en l'Année sainte de la Rédemption, 1933, qui a été couronnée par trois jours et trois nuits de messes à Lourdes... »

Le cardinal parle assez peu de son cardinalat, sinon pour dire qu'il lui a permis de participer à l'élection de quatre papes et qu'il a été pour lui un moyen d'entrer en communication avec un nombre considérable de personnes. « Je rends grâce au Seigneur, dit-il, parce qu'il est incontestable que mon cardinalat a été pour moi, dans mon activité, dans mon apostolat, dans mon métier quoi! — chacun a son métier — dans mon métier d'homme de Dieu et d'homme d'Église, un instrument d'une très grande efficacité. »

Tous les jours, le cardinal Léger quitte le vieux séminaire Saint-Sulpice, dans le Vieux-Montréal, pour travailler au bureau de ses oeuvres multiples au sous-sol de l'église Saint-Viateur, à Outremont. Il signale cependant que ses journées de travail ne sont plus ce qu'elles étaient: « L'horaire est un peu différent d'autrefois. Mais je viens. À midi et demi, je suis rendu ici et je peux travailler jusqu'à quatre ou cinq heures selon les circonstances. »

C'est surtout l'avant midi, dans la solitude de sa chambre, que le cardinal Léger se consacre à ce qu'il appelle sa « vocation primordiale »: la prière. Lui qui, même au cours de toutes ses années les plus actives, s'est fait un devoir de prier pendant quatre heures par jour, se montre chanceux de pouvoir ajouter aujourd'hui quelques heures à cette activité.

En plus de sa messe, qu'il doit actuellement célébrer assis, le cardinal fait la lecture du bréviaire, dans lequel il dit trouver les prières les plus admirables, et il récite trois chapelets par jour. Il note à ce sujet qu'il est resté fidèle à son rosaire quotidien depuis son ordination épiscopale. Et il souligne que le *Chapelet en famille*, qu'il a animé à la radio de 1950 à 1967, lorsqu'il était archevêque de Montréal, l'a privé pendant toutes ces années de récréation du soir: « Après mon souper, je montais à ma chambre en vitesse à 6 h 30 et c'est là que je composais les méditations du chapelet de 7 h. Et ensuite, il y avait les grandes cérémonies du soir, les messes pontificales... »

C'est tout à fait spontanément que le cardinal Léger, après avoir parlé de sa vie, de la prière et de son attachement à l'Église, aborde le sujet de la mort. « Le crois, dit-il, que j'ai vécu des époques admirables. Et je les ai vécues en l'Église, avec l'Église et pour l'Église. Et puis je me dis: il est supposé y avoir une petite fête jeudi soir (c'est en effet aujourd'hui que les amis du cardinal doivent célébrer avec lui ses 35 ans de cardinalat). Si vous apprenez le lendemain matin que je suis à l'Hôtel-Dieu, enfin, que c'est fini... Pour moi, ce n'est pas un point final. Il y a toujours en moi l'espérance chrétienne. C'est comme saint Paul qui ne craignait pas d'écrire aux Corinthiens: « S'il n'y a pas de résurrection, si l'annonce que je vous ai faite d'une vie éternelle, si tout cela n'existe pas, je suis le plus misérable, le plus imbécile des hommes. »

VENTE AUX ENCHÈRES PAR CATALOGUE
EN DEUX SÉANCESTABLEAUX, MEUBLES, PORCELAINE,
ARGENTERIE, OBJETS DE COLLECTION

Exposition

vendredi 15 jan. de 10h à 21h
samedi 16 jan. de 10h à 17h

Vente

lundi 18 jan. à partir de 19h30
mardi 19 jan. à partir de 19h30

MEUBLES: Mobilier de salle à manger Pistono de 10 pièces en acajou sculpté - Bureau-secrétaire à cylindre Empire français - Table à cartes victorienne marquetée - Ensemble de salon de 3 pièces style Louis XVI - Encoignure antique en noyer - Bureau-secrétaire à cylindre en acajou marqueté - Mobilier de salle à manger Gibbard de 9 pièces en acajou - Commode française marquetée - Table à dessus amovible antique en acajou - Grande table d'autel chinoise - Encoignure en acajou - Mobilier de chambre à coucher de 7 pièces en noyer sculpté - Tables consoles et miroirs en bois doré et en chêne - Buffet victorien en noyer - Causeuses et chaises - Mobilier de salle à manger de 11 pièces en pin - Mobiliers de salle à manger en chêne et noyer, plusieurs mobiliers de chambre à coucher et ensembles de salon - lustres, etc.

ACCESSOIRES: Bol Monteith victorien en argent contrôlé - Service de table en porcelaine Hammersley - Paire de vases du 19^e siècle en porcelaine chinoise - Service de coutellerie de 87 pièces en argent Birks - Paire de lampes en porcelaine de Sèvres - Collection de statuettes en porcelaine Royal Doulton - Socle et lampe en marbre italien et albâtre - Service de table incomplet en porcelaine Paragon - Paire de candélabres en verre - Assiette en porcelaine Satsuma - Statues chinoises en ivoire, vases en cloisonné - Verrière en cristal Val St-Lambert - Garniture de cheminée de 3 pièces en onyx - Grande icône et plaques orientales sculptées - Petites lampes indiennes en ivoire sculpté - Service à thé, plateau, candélabres en plaque - Lampes de table en porcelaine et métal - Vases, bols, verrière en cristal, etc.

ART CANADIEN ET INTERNATIONAL: Huiles, aquarelles, gravures et dessins par: Claude Picher - Roland Pichet - F. Constantineau - Graham Norwell - Roger Cantin - Gilles Gingras - Tex Lecor - J.P. Ladouceur - Ozias Leduc - Armand Côte - S. Burgoyne - Stanley Cosgrove - A.S.Scott - S. Berne - C. Rollin - G. Loranger - H. Fibinger - Wm Bradley - Thomas Miles - L. Matthews - Rembrandt - J.F. Millet - P. Picasso - P. Bonnard - J. Pollard, etc.

BIJOUX: Horloges - Montres - Bijoux de succession, antiques et modernes - Montres-bracelets pour hommes (Baume et Mercier, Movado, Omega et autres) - Bagues avec diamants, bracelets, colliers, etc.

TAPIS D'ORIENT: Meshed - Malayer - Afshar - Kazak - Chinois - Bokhara pakistanais, carpettes et chemins de passages - Turcs - Aubusson indien, etc.

Catalogue disponible à notre galerie

8290, Devonshire, Montréal H4P 2P7
Téléphone: (514) 345-0571

SUPER PRIX DE LOCATION



Alliance 87

2 portes, neuve, boîte automatique

Mode de calcul

Prix de la voiture	9169 ⁰⁰
Rabais de Lareau Automobile	1000 ⁰⁰
	8169 ⁰⁰
Versement du client	1000 ⁰⁰
	7169 ⁰⁰
Valeur résiduelle	1925 ⁵⁰
	5243 ⁵⁰

15826\$

par mois*
No de stock: 5124

Coût mensuel du montant de 5243,50\$ = 158,26\$

*Plus taxe de 9% — Période de 48 mois

— Le client doit être accepté par la cie de location.

Cette offre est valable jusqu'au 31 janvier 1988 ou jusqu'à épuisement du stock (15 voitures).

LAREAU

Le concessionnaire Jeep/Eagle du centre-ville

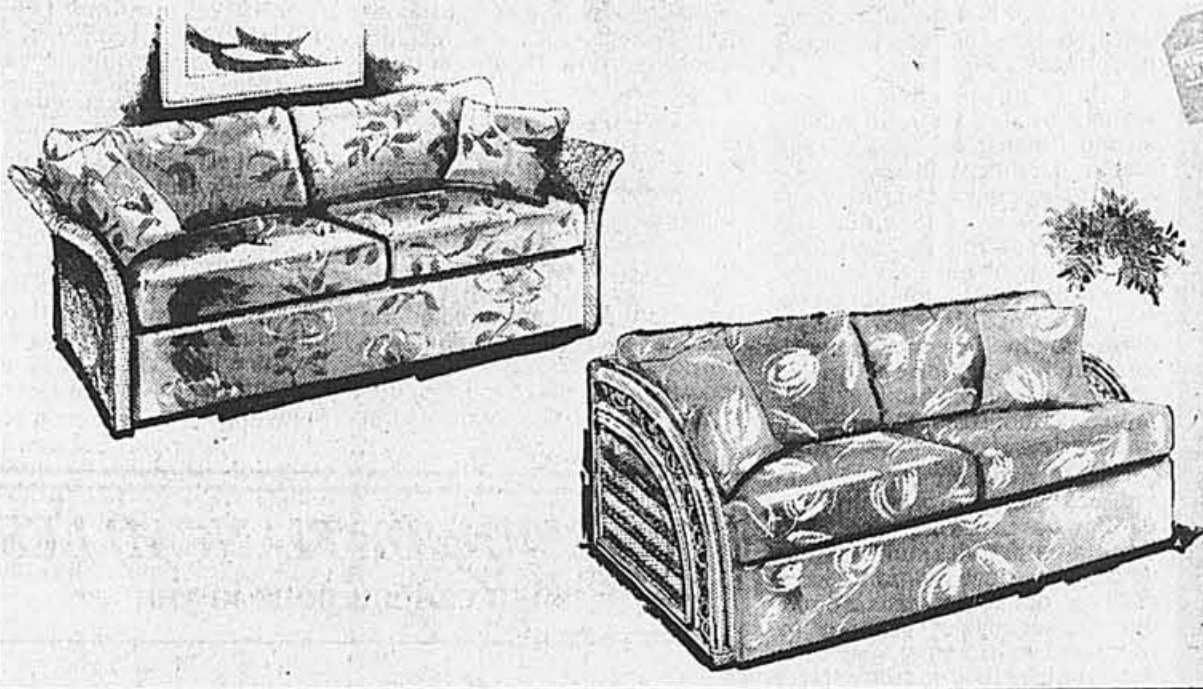
1824, rue Ste-Catherine ouest, Montréal

937-9551

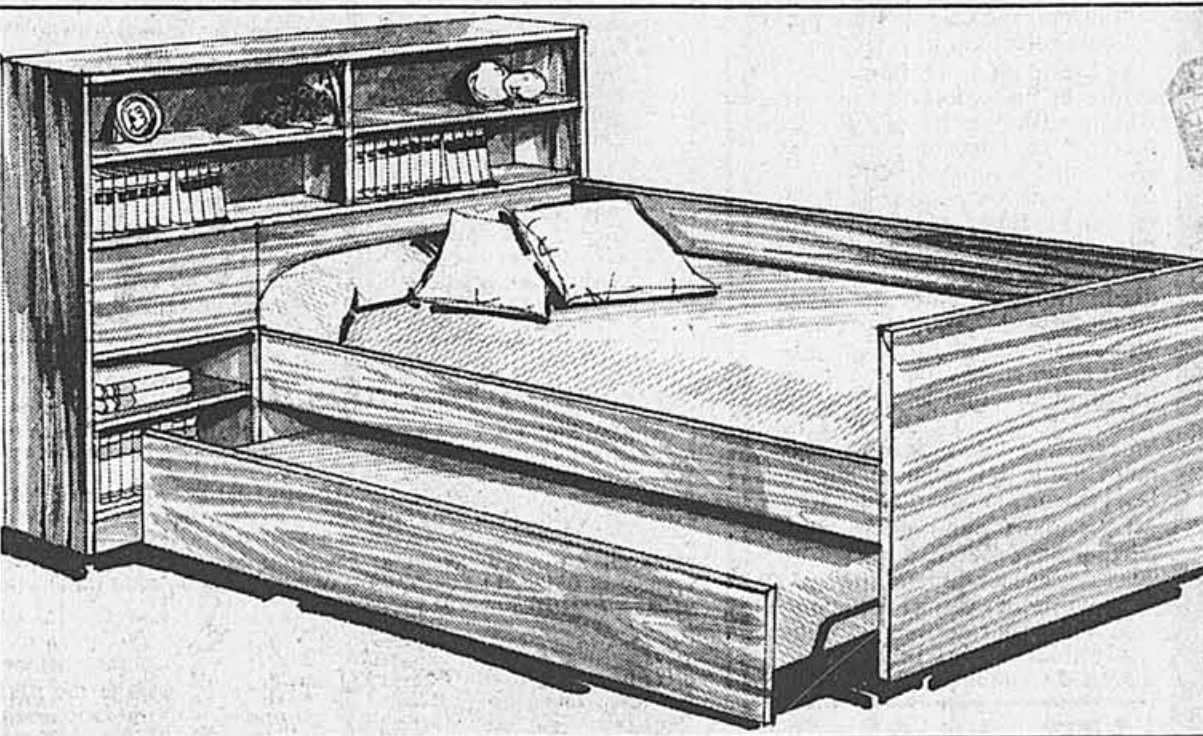
937-7785

15 DERNIERS JOURS

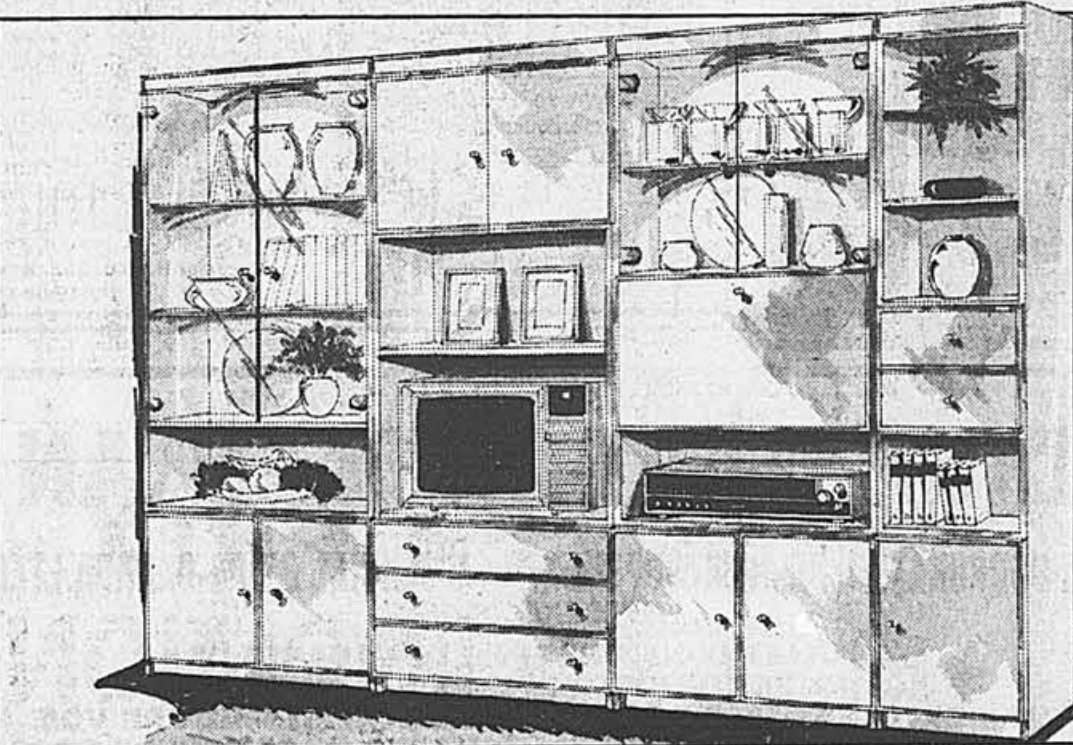
LE SOLDE QUE VOUS ATTENDIEZ!



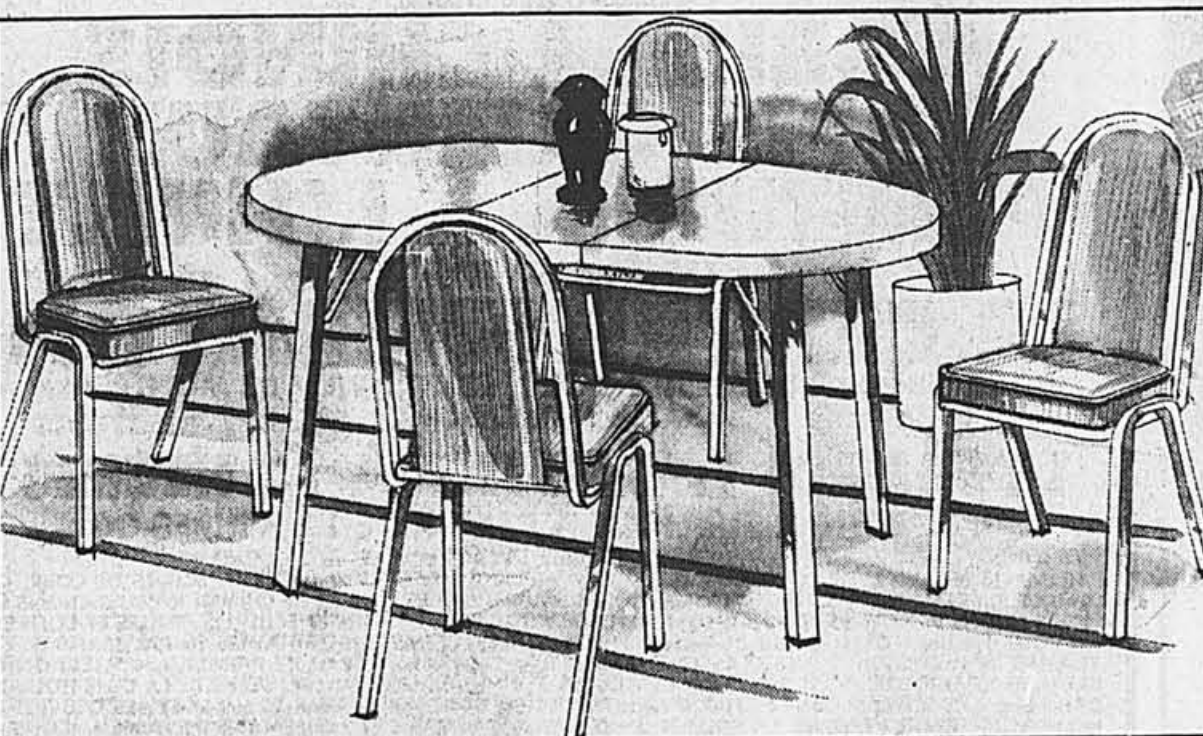
Économisez 20%
Un design irrésistible par King Koil
 La qualité est exceptionnelle... le confort paradisiaque. Ces sofas-lits doubles sont conçus pour un confort total. Chacun des matelas à dispositif anti-affaissement est réputé mondialement pour son confort et sa durabilité. Accoudoirs en osier, ou en colon imprimé, coussins décoratifs... un style qu'on ne peut qualifier que d'époustouflant.
 Style «March» ou «Holland»
 Prix courant 759\$
VOTRE CHOIX
599\$ ch.



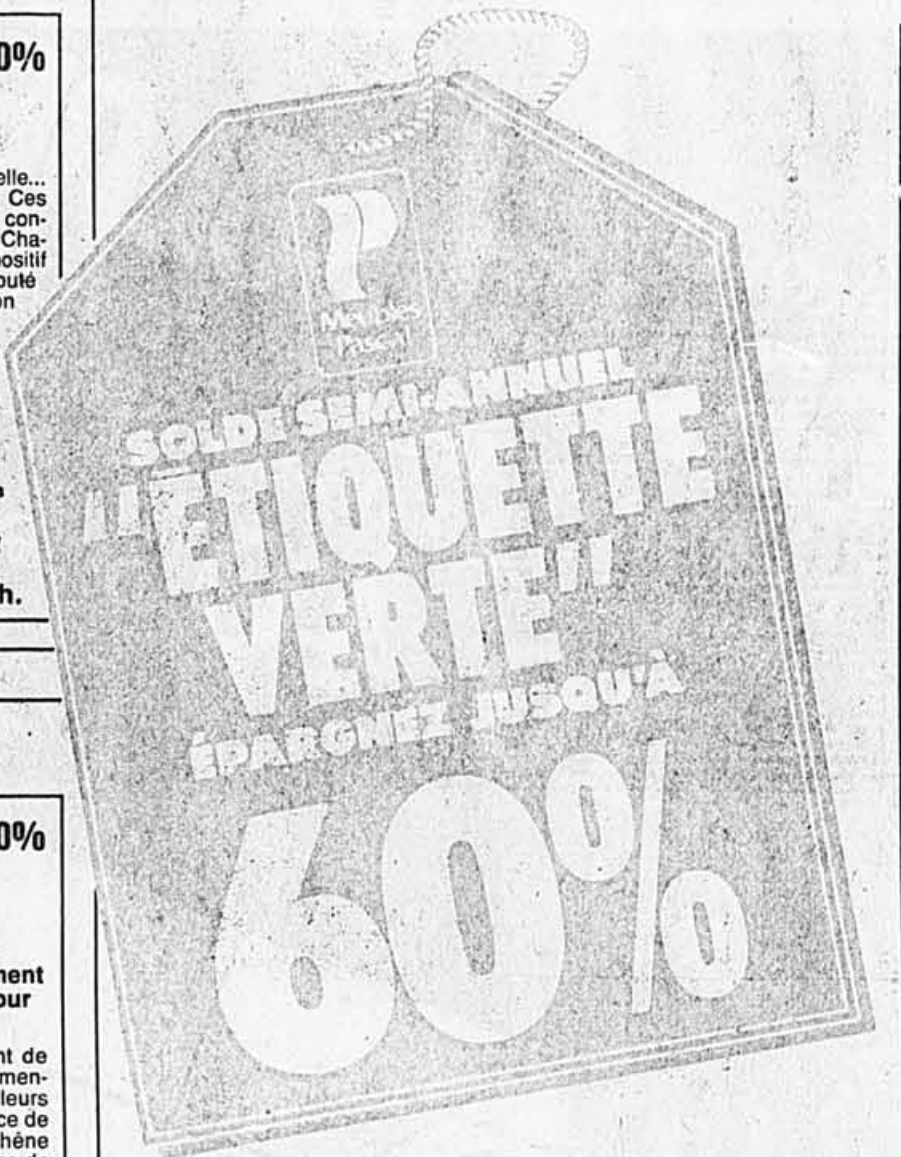
Économisez 20%
«Profile»
 par Gustafsson, la solution à vos problèmes de rangement et de lit d'appoint pour vos invités.
 Les jeunes apprécieront de disposer d'un lit supplémentaire pour accommoder leurs amis sans perdre d'espace de rangement. Le fini de chêne clair est un autre avantage de ce système de lit très pratique. (matelas en sus)
 Courant 839\$
669\$



Économisez 15%
 Éléments muraux contemporains par Bauhaus. La solution parfaite pour y ranger le téléviseur, la chaîne stéréophonique ou le magnétoscope. Fini brillant, poignées de laiton, éclairage intérieur. Disponible en crème ou noir.
 Élément à bibelots Courant 429\$ **359\$**
 Élément à tiroirs Courant 429\$ **359\$**
 Élément bar Courant 429\$ **359\$**
 Élément étroit Courant 339\$ **279\$**



Coin-repas de Superior Chrome
 Fini laminé blanc neige. Chaise recouverte de tissu couleur pêche. Table 36 po x 48 po, s'allonge à 60 po.
 Coin-repas 5 pièces Courant 469\$
SOLDE
359⁸⁸\$



NE PAYEZ QU'AU PRINTEMPS

2 SUPER MODES D'ACHAT
 SI CRÉDIT QUALIFIÉ APPROUVÉ - ACHAT MINIMUM DE 750\$*

CHOIX #1 PAS DE VERSEMENT COMPTANT AUCUN COÛT DE CRÉDIT AVANT LE **3 mai 1988**

CHOIX #2 PAS DE VERSEMENT COMPTANT PAYEZ EN 24 VERSEMENTS CONSÉCUTIFS ÉGAUX **7.9%**

D'INTÉRÊT ANNUEL

Achat 750\$	Coût de crédit 63,36\$	24 paiements de 33,89\$	Total 813,36\$
-------------	------------------------	-------------------------	----------------

* ACHAT MINIMUM DE 750\$.

VISITEZ LA MAISON HABITAT 88 MEUBLÉE PAR



Votre rêve réalisé

Pascal ouest
 Centre d'achats Le Bazar
 3600, Côte-Vertu Ouest **336-7170**

Pascal est
 À l'ouest des Galeries d'Anjou
 6800, Jean-Talon Est **254-4971**

Montréal mène-t-elle une consultation bidon sur la fluoruration?

MARIANE FAVREAU

■ Même si l'administration municipale est décidée à fluorurer l'eau potable des Montréalais et de la quinzaine de villes qui achètent leur eau potable de Montréal, il y aura consultation publique.

C'est la commission permanente de développement communautaire, présidée par les conseillers Joseph Biello et Sharon Leslie, vice-présidente, qui entendra les parties.

Pourquoi consulter si l'administration RCM a déjà défini la fluoruration de l'eau comme l'une de ses priorités? «On veut consulter, répondent les porte-parole de la commission, parce qu'il s'agit d'une question de santé publique, d'une part, et parce que c'est une habitude démocratique que nous avons prise. De plus, la consultation permettra aux parties intéressées de faire valoir des éléments nouveaux qui seraient

susceptibles d'influencer la position prise par l'administration.»

M. Biello et Mme Leslie se défendent bien de faire une consultation bidon. Ils assurent que la commission pourrait présenter un rapport et des recommandations autres que la position officielle de l'administration. Évidemment, l'exécutif est libre de faire, de son côté, toute autre recommandation au conseil municipal qui, en dernier ressort, décidera.

Une assemblée d'information se tiendra le 1^{er} février prochain, à l'hôtel de ville. L'administration fournira alors les éléments d'information concernant son projet de fluoruration. Des représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux, de même que du ministère de l'Environnement, exposeront leur rôle respectif dans les programmes de fluoruration mis en place par les municipalités. Le public pourra poser des questions aux représentants de la Ville et des ministères.

On sait qu'en décembre dernier, le ministère de la Santé et des Services sociaux décidait de continuer à laisser les villes libres de fluorurer ou non l'eau, ce qui est le cas depuis 1977.

Une documentation composée principalement d'articles de journaux ou de revues, et du projet de la Ville, sera à la disposition du public dans les bibliothèques ou les bureaux satellites de l'hôtel de ville (Accès-Montréal).

La véritable consultation commencera le 9 mars, pour se poursuivre le 14 et le 19 mars. La commission entendra d'abord les porte-parole des deux coalitions qui s'affrontent sur le sujet: la coalition pour une eau saine (antifluoruration) et la coalition québécoise pour la fluoruration de l'eau (Fluoraction). Les 14 et le 19 mars, la commission entendra les autres intervenants (il faut s'inscrire avant le 22 février).

Déjà la commission a fait parvenir des invitations et documents à des associations de santé,

d'environnement, d'hôteliers, etc. La commission n'a pas de budget pour défrayer les dépenses de spécialistes que les organismes voudraient faire témoigner. On leur suggère de faire les démarches requises pour être subventionnés. (La coalition en faveur de la fluoruration est subventionnée par le ministère de la Santé, ce qui n'est pas le cas de la coalition pour une eau saine.)

La commission du développe-

ment communautaire n'a pas d'experts en ses rangs (tout au plus un conseiller est-il médecin) pour analyser les témoignages, mais elle pourrait en engager un, au besoin, signale M. Biello.

On s'attend à ce que cette consultation donne lieu à un véritable débat national devant la commission. Pourquoi fluorurer l'eau? pour qui? à quel taux? effets secondaires escomptés? solutions

de rechange? Autant de questions que la commission doit se poser et auxquelles la communauté scientifique internationale n'a pas de réponse unanime.

La commission doit-elle privilégier les intervenants montréalais et laisser les spécialistes à leurs querelles? Mme Leslie pense que oui mais elle veut aussi renseigner autant que possible les utilisateurs de l'eau potable de Montréal.

La preuve n'est pas encore faite que la fluoruration combat les caries

JEAN-PIERRE BONHOMME

■ La fluoruration de l'eau du robinet, l'eau des aqueducs municipaux, n'est pas la cause — du moins pas une importante cause — de la diminution du nombre de caries dentaires chez les jeunes personnes de 5 à 15 ans.

C'est ce qu'une étude du gouvernement de l'Ontario publiée au mois d'août de l'année 1986 établit. L'étude épidémiologique a été réalisée par l'Ontario Disease Surveillance Committee (un comité de contrôle des maladies). Elle avait pour objet de déterminer l'évolution du nombre de caries dentaires chez les enfants d'âge scolaire. Les documents signalent principalement que le nombre de caries dentaires a diminué de moitié, en Ontario, depuis les deux dernières décennies.

Mais la même étude révèle également que la diminution du nombre des caries dentaires, chez les enfants, dans les municipalités de cette province qui ne fluorurent pas l'eau de leurs réseaux d'aqueduc est semblable (dropped by the same percentage) que celle des municipalités fluorurées. C'est dire que d'autres facteurs que la fluoruration sont la cause de cette diminution radicale de cette pernicieuse infection.

Le président du Front commun contre la fluoruration de l'eau, M. Antoine Téoli, a dit à *La Presse*, hier, que ces faits contredisent les assertions, maintes fois avancées par la Coalition québécoise Fluoraction (le lobby pro fluoruration), selon lesquelles la fluoruration de l'eau est la cause principale de la diminution du nombre des caries en Ontario. M. Téoli a dit qu'il fera valoir ces faits lors des prochaines audiences de la municipalité qui débiteront le premier février. On sait que la ville de Montréal doit décider prochainement si elle doit ou non fluorurer l'eau de son système d'aqueduc.

Le rapport ontarien, pour sa part, avance des hypothèses au sujet des causes de la diminution du nombre des caries. Il se pourrait, dit-il, hormis la fluoruration individuelle par rinçage, que l'ajout de vitamines dans le lait

soit un facteur. L'amélioration des soins de la bouche, généralisée par le travail d'information des hygiénistes dentaires et des éducateurs; la généralisation du traitement des caries elle-même et l'usage répandu des antibiotiques seraient tous des facteurs ayant permis de réduire le nombre des caries.

Le porte-parole du Front commun antifluoruration a par ailleurs signalé, à l'exemple du Conseil consultatif de l'Environnement du gouvernement du Québec, que l'ajout de fluor, un produit chimique dans l'environnement, est périlleux. On sait que le Conseil consultatif sur l'environnement a lancé un avertissement dans son rapport d'octobre 1987. «Le conseil estime, dit ce rapport, que les sociétés doivent commencer à

mettre davantage l'accent sur l'aspect préventif; il convient de remettre en question l'attitude qui prône l'ajout d'un élément chimique quel qu'il soit à l'écosystème jusqu'au moment où les scientifiques établiront la preuve que ledit élément comporte un effet nocif pour le milieu; compte tenu du très grand nombre de produits chimiques déversés quotidiennement dans nos cours d'eau, il est pratiquement devenu impossible d'établir la preuve de la nocivité d'une ou l'autre de ces substances». Le Conseil recommande aux autorités, en conséquence, de «privilégier les méthodes d'application du fluor qui ont une portée spécifique et restreinte à l'individu visé et qui ne portent pas atteinte à l'environnement».

PROFITEZ DU GRAND SOLDE
ET PARTICIPEZ AU CONCOURS «MEUBLEZ VOS LOISIRS»
DE 10 À 40% DE RABAIS

VOICI UNE CHANCE UNIQUE D'ENTAMER LA NOUVELLE ANNÉE DANS LE DÉCOR DE VOS REVES. VENEZ VITE PROFITER DE NOS RABAIS EXTRAORDINAIRES SUR UN CHOIX DE BELLES COLLECTIONS D'OBJETS ISSUS DES PLUS BELLES COLLECTIONS EXCLUSIVES À DOMICIL. ENTOUREZ-VOUS DE BEAUTE À DES PRIX QUI VOUS PERMETTENT DE SAVOURER PLEINEMENT VOTRE CONFORT.

ANGULA	Table de centre en bois laqué et verre	Régulier	499,00 \$	Spécial	349,00 \$
FLEX	Canapé-lit 2 places	Régulier	1995,00 \$	Spécial	1595,00 \$

Participez au concours «Meublez vos loisirs» et courez la chance de gagner un des deux voyages pour deux personnes au Mexique. Une gracieuseté de Travelaide.

DOMICIL et Travelaide vous offrent la possibilité de gagner un voyage d'une semaine pour deux personnes près de Manzanillo, au bord du Pacifique. Chaque prix comprend le transport aérien, l'hébergement d'une semaine, des consommations gratuites, et des programmes d'activités sportives et d'animation. Le tout d'une valeur de 2 000 \$ chacun.

VOYAGES TRAVELAIDE

BON DE PARTICIPATION AU CONCOURS «MEUBLEZ VOS LOISIRS» DU GRAND SOLDE DOMICIL.
 Deux voyages pour 2 personnes au Mexique, d'une valeur de 2 000 \$ chacun.

NOM: _____ PRÉNOM: _____
 ADRESSE: _____ CODE POSTAL: _____
 VILLE: _____
 TÉLÉPHONE: _____ MAISON _____ TRAVAIL _____

Remplissez ce bon et déposez-le dans la boîte que vous trouverez dans chacun des magasins Domicil.

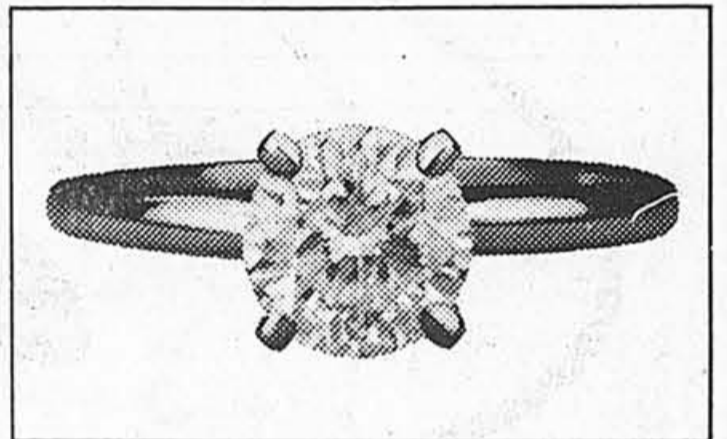
• Offre valable jusqu'au 30 janvier 1988.
 • Toute la marchandise n'est pas nécessairement présentée dans tous les magasins.

domicil BIEN TÔT AU NOUVEAU CENTRE DÉCARIE
 6900, boul. Décarie

LAVAL 1860, boul. Le Corbusier (514) 688-2270
 MONTREAL 505, de Maisonneuve ouest (514) 286-1307
 GREENFIELD PARK (Rive-Sud) 45, boul. Taschereau (514) 465-9656
 SHERBROOKE 3025, rue King ouest (819) 821-2915
 QUÉBEC 1415, boul. Charest ouest (418) 682-5373
 CHICOUTIMI 1415, Champs Elysées (418) 543-1681

UN BIJOU DE FIANÇAILLES

Un cadeau pour la vie



Étincelles de vie

Spécialement pour vous, 1 000 points de lumière dans une seule pierre: le diamant solitaire, gage d'amour... gage d'estime... le diamant est unique, incomparable, éternel.

Seul le diamant capte l'imagination comme il capte la lumière. Pour celui qui l'offre comme pour celui qui le reçoit, il brille des feux du jour et de l'amour. Symbole de pureté, il évoque l'amour éternel et le bonheur sans nuages.

Le Parchemin vous fera découvrir de magnifiques diamants d'une qualité exceptionnelle. De 0,01 carat à 4 carats. Tous sont certifiés selon les normes de l'Institut de Gemmologie d'Amérique (G.I.A.).

	REG.	NOTRE PRIV.		REG.	NOTRE PRIX
A. 10 pts	\$196	\$08	K. 60 pts	\$3.900	\$1.950
B. 15 pts	\$350	\$175	L. 75 pts	\$3.996	\$1.998
C. 20 pts	\$450	\$225	M. 80 pts	\$4.200	\$2.100
D. 25 pts	\$698	\$349	N. 90 pts	\$3.800	\$1.900
E. 30 pts	\$898	\$449	O. 1 carat	\$4.200	\$2.000
F. 40 pts	\$1.396	\$698	P. 1 carat	\$11.600	\$5.800
G. 45 pts	\$1.200	\$600	Q. 1.15 carat	\$11.850	\$5.900
H. 50 pts	\$1.278	\$639	R. 1.20 carat	\$7.500	\$3.750
I. 50 pts	\$3.800	\$1.900	S. 1.50 carat	\$16.500	\$8.250
J. 55 pts	\$2.898	\$1.449	T. 1.60 carat	\$9.200	\$4.600

4C Quatre critères de qualité: pureté, couleur, taille et poids.

Un diamant est éternel.

le Parchemin

Joailleur - Orfèvre
 Mezzanine Berri de Montigny
 845-5243

Léger supplément pour baguette.
 Prix sujets à changement.

AVIS IMMÉDIAT

D'UN IMPORTANT ENCAN

SELON LES ORDRES REÇUS DE
 LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL CHINE-CANADA LTÉE
 VENTE EXÉCUTOIRE

ARTICLES CONSIGNÉS PAR DES AGENTS DE
 LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE
 LIQUIDATION TOTALE AU PLUS HAUT ENCHÉRISSEUR PAR VOIE
 D'ENCAN PUBLIC, PEU IMPORTE LA VALEUR OU LE PRIX DE GROS
 LA PLUS BELLE QUALITÉ

MOBILIER CHINOIS
TAPIS ORIENTAUX
PEINTURES À L'HUILE

SUR LES LIEUX AU CENTRE-VILLE

LE CENTRE SHERATON
 1201, BOUL. DORCHESTER OUEST, CENTRE-VILLE DE MONTRÉAL
 SALLE DE BAL OUEST

LE SAMEDI 16 JANVIER À 13 HEURES
 INSPECTION PUBLIQUE À PARTIR DE 11 HEURES 30

LE STOCK INCLUT:

PARAVENTS EN LAQUE DE COROMANDEL AVEC INCrustATIONS, 6' ET 7' DE HAUT, SCÈNES DE COUR, OISEAUX-FLÉURS, MOBILIER DE LAQUE NOIRE DÉCOR MAIN, COFFRES, TABLES DE CHEVET, INCrustATIONS DE PIERRE DOUCE, PANNEAUX MURAUX ORNÉS D'INCrustATIONS DE NACRE ET SCULPTES, BOITES ET COFFRETS À BIJOUX, TABLES À CAFÉ, CHOIX DE VASES EN PORCELAINE, PETITES TABLES HAUTES EN PALISSANDRE, ENSEMBLES DE TABLES GIGOGNES CLASSIQUES, SCULPTURE EN JADE «OISEAU DE PARADIS», COLLECTION DE BRONZES REMINGTON, BELLE SÉLECTION DE PEINTURES À L'HUILE: A.H. MILLER, SCÈNE DE LA CÔTE HOLLANDAISE 8 x 10", SCÈNE MARINE DE FUGER 12 x 16", SCÈNE DE RUE DE SCALINI 12 x 16" ET DES ŒUVRES DE NOMBREUX ARTISTES RÉPUTÉS. LA COLLECTION COMPREND ÉGALEMENT 2 ENSEMBLES DE VASES ANCIENS DE DYNASTIE CHINOISE, CA 1869. PAR SUITE DES RESTRICTIONS IMPOSÉES PAR LE GOUVERNEMENT CHINOIS SUR CES PIÈCES DES DYNASTIES MING ET CHING, CES VASES CONSTITUENT DE SUPERBES PIÈCES DE COLLECTION.

PLUS

SOLDE D'INVENTAIRE DE BOUKHARA CARPET PALACE LTD. (EN LIQUIDATION), DES CENTAINES DE MAGNIFIQUES TAPIS ORIENTAUX, INCLUANT DE SPLENDIDES TAPIS PERSANS ET UNE PIÈCE RARE, CARPETTE TABRIZ 12' x 9' EN CACHEMIRE DE SOIE.

AVIS DE L'ENCAN: POUR TOUTES LES PIÈCES ÉVALUÉES ENTRE 100\$ et 30000\$ NOUS ACCEPTERONS LES ENCANES ENTRE 50\$ et 20000\$ PAR ARTICLE.

CERTIFICAT DE GARANTIE D'AUTHENTICITÉ ET D'ÉVALUATION DISPONIBLE POUR CHAQUE PIÈCE.
 CONTRAT DE LIQUIDATION PAR VOIE D'ENCAN, PERMIS 111062 ET 113230
 TÉL: (416) 674-9650

TERMES: COMPTANT, TRAITE BANCAIRE, PRINCIPALES CARTES DE CRÉDIT

**GRANDE
RUMEUR**

**MARIO TREMBLAY
S'ASSOCIE À UNE
NOUVELLE ÉQUIPE!**

*Quelle
équipe???*



GRANDE PRIMEUR
le 21 janvier dans
ce journal

PALAIS DU COMMERCE - PALAIS DU COMMERCE

PALAIS DU COMMERCE

PALAIS DU COMMERCE - PALAIS DU COMMERCE - PALAIS DU COMMERCE - PALAIS DU COMMERCE - PALAIS DU COMMERCE

FINANCEMENT
SUR
PLACE17 000 pi car.
de
FOURRURES

FOURRURES



LA VENTE DU SIÈCLE

1^{re} EN AMÉRIQUE DU NORD
LES 3 DERNIERS JOURS
14, 15 et 16 JANVIER

RABAIS DE

50%

ET PLUS
DES PRIX JAMAIS VUS

FAUT VOIR NOTRE
CHOIX POUR LE CROIRE
RETOUCHES FAITES SUR PLACE

Palais du Commerce

1650, rue Berri, Montréal



Vente présidée par Paul Jodoin
à votre service depuis 38 ans

Heures d'ouverture:
Jeu. et ven., de 10 h à 21 h — Samedi, de 10 h à 17 h.

PALAIS DU COMMERCE - PALAIS DU COMMERCE - PALAIS DU COMMERCE

Le 20 janvier naîtra le premier « bébé sans fumée de l'année »

JEAN-PIERRE BONHOMME

■ Cette semaine, même les bébés pourront être « non-fumeurs ». C'est ce qu'a annoncé hier l'Association pulmonaire du Québec qui organise, pour la douzième année consécutive, la Semaine québécoise des non-fumeurs.

Mercredi prochain, en effet, le 20 janvier, au terme de la semaine, en ce « mercredi sans fumée », le premier bébé qui naîtra — il se pourrait bien que cela soit celui du ministre Robert Dutil — sera proclamé « bébé sans fumée de l'année ».

M. Dutil, ministre d'État aux Affaires sociales, dans l'agora de la Place Ville-Marie, l'a reconnu en souriant : ce bébé pourrait bien être le sien. Son plaisir, du reste, a-t-il indiqué, serait en cas d'autant plus grand qu'il est lui-même non-fumeur. Le ministre a dit que le gouvernement du Québec est fier d'appuyer la campagne des organismes de relation d'aide aux périls du tabac. Il y a lieu, a-t-il dit, de sensibiliser la population « aux effets néfastes évidents pour la santé » du tabagisme.

Mais l'Association pulmonaire n'arrête pas là sa campagne annuelle de sensibilisation. Elle publie, cette année, un « guide des aires pures ». Il s'agit d'un répertoire des lieux publics qui sont totalement non-fumeurs ou qui ont prévu des aires spéciales pour les abstinentes. On y apprendra, notamment, qu'il n'y a, au Québec, que sept restaurants totalement non-fumeurs, dont un qui s'appelle, comme par hasard, le Poupon Rose. Toutefois 160 restaurants ont des aires réservées pour les non-fumeurs.

D'autre part, les hôpitaux et les institutions mobilisent. Le YMCA, a-t-on révélé hier, se fait fort d'offrir à la population un programme « qui aborde le tabagisme dans sa globalité »; l'organisme offre des conseils qui concernent tout autant l'activité physique que « le contrôle du stress ». L'Hôpital Notre-Dame, offrira mardi à midi, dans l'auditorium Rousselot, une conférence où les intéressés pourront faire le point sur les différentes mesures devant être prises pour cesser de fumer. L'Hôpital Mont-Sinai, cette institution pour tuberculeux de Sainte-Agathe, qui déménage à

Montréal, (à Côte-Saint-Luc), était représenté hier, à la cérémonie d'ouverture, par le président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le Dr Victor Goldbloom. M. Goldbloom, est président du conseil d'administration de l'Hôpital Mont-Sinai. Il a annoncé que son institution se prépare à instaurer un programme antitabagisme dont la nature n'a pas été révélée.

Réducteur de vitesse

Montréal
254-6038 ou 326-0471
Laval 668-5330
Rive-sud 679-2530

Association Bonheur-santé
Georges Adam, L.S.C.

Centre de Yoga Occidental de Montréal (GYOM) Inc.
Madeleine Adam, 30 ans d'expérience

COMMENT MIEUX: Respirer, relaxer, manger, dormir, s'exercer, s'épanouir
DEVENIR PLUS: Heureux, souple, concentré, efficace

Conscience du corps (Feldenkrais)
Cours donné par Philippe Leblond

10524, boul. Pie-IX, Montréal
327-2323

Une part du gâteau pour le centre de ski du mont Bruno

PIERRE BELLEMARE

■ Malgré l'absence d'infrastructures modernes, la station de ski du mont Bruno prévoit une saison satisfaisante et espère accueillir au-delà de 50 000 skieurs, en plus des 1 600 élèves inscrits à son école de ski, l'une des plus fréquentées du Québec.

Cependant, Maurice Pinsonneault, qui a fait l'acquisition des installations du mont Bruno à l'automne 1986, indiquera en mars prochain si cette station sera en mesure ou non de faire le saut dans les ligues majeures du ski.

« L'éventuelle subvention à venir du gouvernement du Québec va déterminer l'ampleur du projet de modernisation qui pourra être réalisé au mont Bruno pour la prochaine saison », souligne Bernard Hamel, directeur du marketing au domaine du mont Bruno.

M. Pinsonneault a déjà avancé le chiffre de \$10 millions, somme nécessaire pour doter la station de ski de canons à neige artificielle, de remontées mécaniques avec bancs quadruples et d'un puissant système d'éclairage destiné à favoriser le ski nocturne. Le projet initial prévoit également l'aménagement de deux nouvelles pistes, de façon à répondre adéquatement à la demande qui irait croissant.

Neige artificielle

Toutes ces améliorations impliquent donc la contribution du gouvernement québécois dont M. Pinsonneault attend la réponse depuis au moins un an. Actuellement, cinq pistes sur huit sont ouvertes et, faute de mieux, on transporte la neige naturelle sur les pistes, pour les rendre plus attrayantes.

Au mont Bruno, M. Pinsonneault — promoteur de l'aquaparc, à Terre des hommes — est associé au mouvement des Caisses Desjardins et à André Hamel, un homme d'affaires de Drummondville.

Mais le gouvernement québécois, en vertu d'une nouvelle politique d'aide financière aux petits et moyens centres de ski, comme celui du mont Bruno, a maintenant tendance à privilégier les stations autour desquelles se greffent des développements domiciliaires.

Par ailleurs, M. Pinsonneault et son groupe se sont heurtés à un mur érigé par les « protecteurs » de l'environnement, qui s'opposent vigoureusement à ce que l'eau des lacs du mont Bruno — servant à approvisionner les citoyens de la région limitrophe — soit utilisée pour la fabrication de neige artificielle.

En cela, le maire Marcel Dulué qui, avec son frère Pierre, a vendu les installations du mont Bruno au groupe Pinsonneault, s'objecte aussi à ce qu'on puise l'eau de la montagne, pour en faire de la neige artificielle.

Puits artésiens

Devant cet obstacle, M. Pinsonneault et les siens se sont tournés vers une firme spécialisée, qui a pour mandat de localiser quatre endroits où il serait possible de creuser des puits artésiens, dans le but d'alimenter les appareils de fabrication de la neige.

C'est la seule solution envisageable pour l'instant et, comme on le sait, on ne peut pas évaluer le coût d'un tel projet, tant qu'il n'aura pas été mené à terme. En somme, on joue aux dés avec Dame nature. Si les sources d'eau sont proches de la surface et facilement exploitables, bravo! Sinon, il faudra creuser plus en profondeur et fouiller davantage dans son portefeuille.

Quoi qu'il en soit, le groupe Pinsonneault préconise cette dernière solution. L'autre solution aurait été d'acheter l'eau de la ville, ce qui équivalait à payer une facture exorbitante pendant 25 ans. « Non merci! », a rétorqué M. Pinsonneault.

Il reste que le problème le plus important auquel sont confrontés les nouveaux propriétaires du mont Bruno, réside dans la réponse que le gouvernement québécois voudra bien donner à la demande de subvention qui lui a été présentée.

« On accorde des millions et des millions de dollars en Estrie et dans le nord de Montréal. Au mont Bruno, nous aurions droit à une part du gâteau, d'autant plus que notre centre de ski dessert surtout la famille et qu'il se situe à quelques minutes de la grande région métropolitaine », observe le relationniste Bernard Hamel.

MILLÉNAIRE DU CHRISTIANISME EN UKRAINE

C'est dans la foi et l'allégresse que les Ukrainiens de par le monde commencent à célébrer l'anniversaire du baptême de leur nation. Réjouissez-vous avec nous.

Partez! Comblé!

DESMEULES HYUNDAI

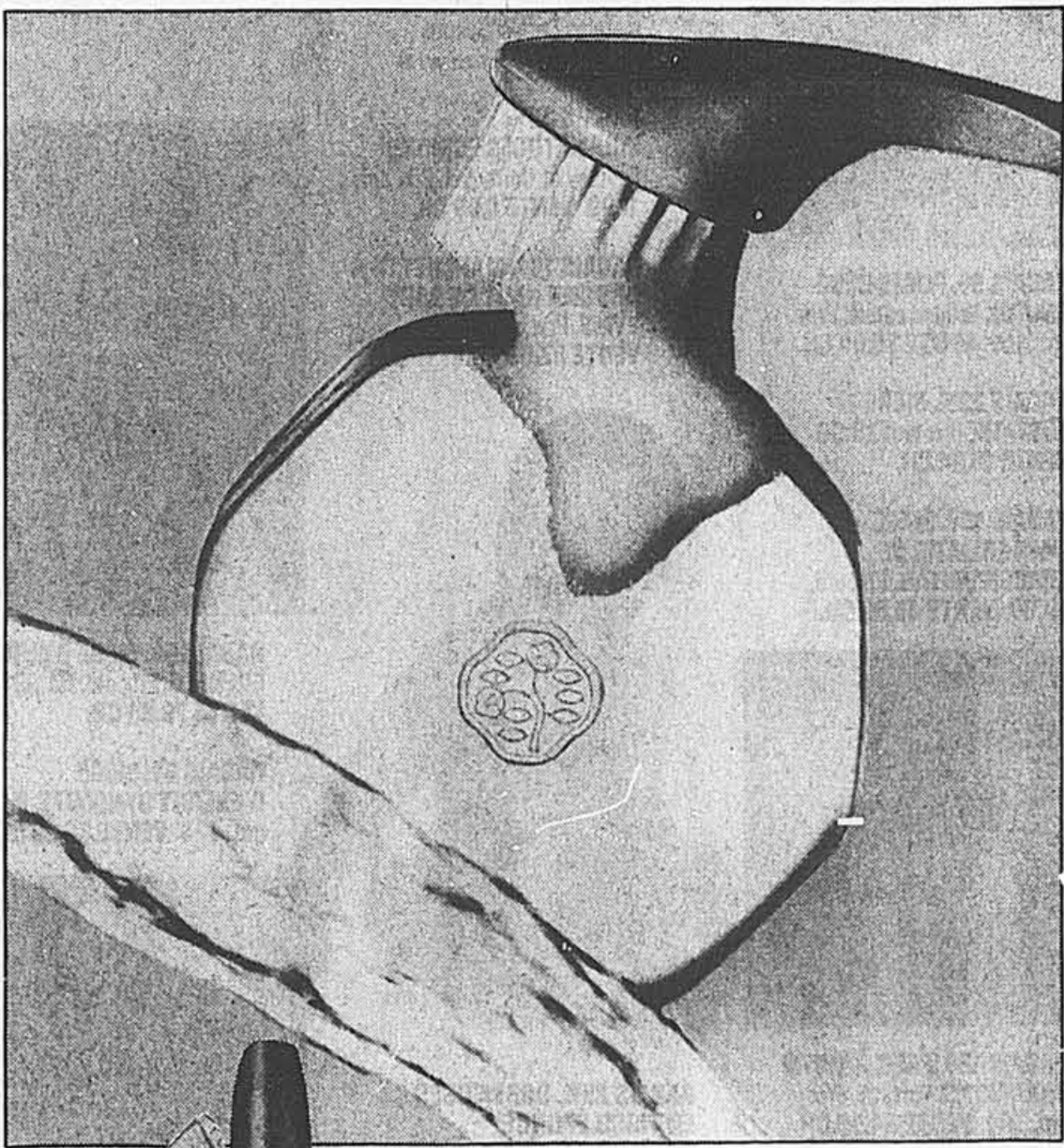
EXCEL GLS 88 3 PORTES
NOUS VENDONS DES VOITURES BIEN PENSÉES

7295\$*

1237 boul. des Laurentides (au nord de Saint-Martin), Vimont (Laval) Québec
668-6393 • 382-8343

*Transport et préparation en sus

SHISEIDO



UN BON PROGRAMME DE SOINS DE LA PEAU DOIT REPOSER SUR UNE BASE SOLIDE

Voici quelques produits fondamentaux Shiseido

Pain de nettoyage pour le visage, 150 g. 17,50
Brosse nettoyante pour le visage. 16\$



CADEAU AVEC ACHAT

Pendant une période limitée, tout achat Shiseido de 15\$ ou plus vous donnera droit à la prime **Tentations de beauté**. Contient 30 mL de lotion astringente pour le visage, 30 g de crème Essential Energy pour les mains, un brillant à lèvres Moisture Mist, 7 mL de vernis à ongles Moisture Mist et une ombre à paupières Moisture Mist. Une prime par client, jusqu'à épuisement des quantités. 240. COSMÉTIQUES

Simpson
MONTREAL

LA GARANTIE SIMPSON: Satisfaction garantie ou argent remis.



ENEZ VISITER NOTRE CENTRE D'AUBAINES MODE "LE GRENIER" SIMPSON CENTRE-VILLE 8^e ÉTAGE

Rendez-vous au magasin Simpson le plus près de chez vous: Centre-ville 284-4231 • Fairview 697-4870 • Anjou 353-3300 • Laval 667-1540 et St-Bruno 461-2211. Heures d'ouverture au centre-ville: Du lundi au mercredi - 10h à 18h. Jeudi et vendredi - 10h à 21h. Samedi - 9h à 17h. Heures d'ouverture des magasins succursales: Du lundi au mercredi - 9h30 à 18h. Jeudi et vendredi - 9h30 à 21h. Samedi - 9h à 17h.

Incroyable affaire d'outrage à cadavre à Longueuil

PIERRE BELLEMARE

Steve Dessureault, un individu d'une vingtaine d'années, a été cité à son procès, hier, au Palais de justice de Longueuil, où il devra faire face, le 17 février, à une accusation d'outrage à cadavre.

Cette histoire pour le moins bizarre remonte à l'automne dernier, au moment où l'accusé, ac-

compagné d'un membre de sa famille, s'était présumément rendu dans un cimetière de la Rive-Sud, pour y prélever la tête d'un cadavre fraîchement inhumé.

Dessureault et son complice, lequel fait présentement l'objet de recherches policières, auraient ouvert un cercueil et, à l'aide d'instruments tranchants, auraient amputé la tête du cadavre.

Lors de son enquête préliminaire hier, Dessureault est de-

meuré silencieux, pendant qu'on lisait la déclaration qu'il a lui-même faite aux policiers, lors de la découverte de la tête du cadavre.

Il a donc été remis en liberté en attendant de revenir devant la Cour, pour y subir son procès qui a été fixé au 17 février prochain, tout en continuant de jouir de sa liberté. L'avocat de la défense, Me Pierre Luc, n'a voulu formuler aucun commentaire sur cette

affaire, après que le juge Lucien Roy, de la Cour des sessions de la paix, eut rendu sa décision.

Dessureault n'aura subi aucun examen psychiatrique avant la tenue de son procès, puisque ni la Couronne ni la défense ne l'ont demandé. Pendant ce temps, on poursuit les recherches pour mettre la main au collet d'un présumé complice, qui serait un cousin de Dessureault.

Preuve difficile à faire

Réal Joncas et Robert Boudreau, tous deux âgés de 31 ans, accusés d'homicide au premier degré, ont été cités hier à leur enquête préliminaire, le 2 février prochain, au Palais de justice de Longueuil.

Lors de leur dernière comparution, le 22 décembre dernier, le procureur de la Couronne, Claude Chartrand,

avait indiqué qu'on avait rencontré certaines difficultés à étayer les éléments de preuve dans ce dossier.

On les accuse d'avoir tué Steven Main, le 1^{er} novembre dernier, à coups de bâton de baseball, et d'avoir jeté le cadavre dans les eaux du fleuve Saint-Laurent, à la hauteur de Côté Sainte-Catherine, sur la Rive-Sud.

VOICI LES RAISONS QUI INCITENT MAMAN ET PAPA À OPTER POUR SIMPSON

SEMAINE



POUSSETTE WAY TO GO de Silvercrest. 79,99 CH.

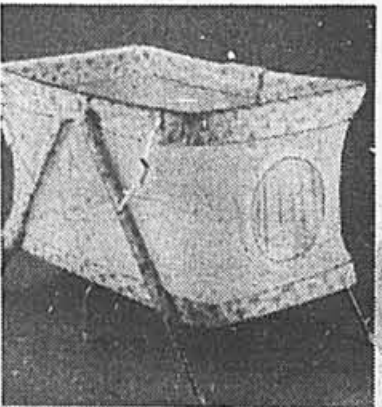
RABAIS 5\$. SIÈGE KANGAROCKA-ROO. De Baby Tyme. Prix ord. 29,99 **VENTE 24,99 CH.**



RABAIS 9\$. PORTE-BÉBÉ SNUGLI. Velours côtelé. Prix ord. 45\$ **VENTE 35,99 CH.**

RABAIS 23%. SIÈGE PORTATIF. Prix ord. 25,99 **VENTE 19,94 CH.**

RABAIS 10\$. SIÈGE SWINGOMATIC DE GRACO/PURITAN. Prix ord. 59,99 **VENTE 49,99 CH.**



RABAIS 15\$. PARC À MOTIF D'OURS. Portatif. Prix ord. 70\$ **VENTE 54,99 CH.**

39,99 CH. CHAISE HAUTE À MOTIFS D'OURS. Assortie au parc.

RABAIS 7\$. BARRIÈRE EN FIL MÉTALLIQUE. Extra-haute. Prix ord. 35\$ **VENTE 27,99 CH.**

RABAIS 25%. SAC À COUCHES. Matelassé et imprimé. Prix ord. 19,99 **VENTE 14,99 CH.**



129\$ CH. LIT D'ENFANT KIDCRAFT. En bois dur canadien blanc. Support de matelas Safe'N'Secure. 408. MEUBLES POUR ENFANTS

RABAIS 25% COUVERTURES ESMOND. Fantasy et Carrousel. Prix ord. 11,99 **VENTE 8,99 CH.**

RABAIS 10\$. MARCHETTE À DOSSIER HAUT DE BABY TYME. Prix ord. 48\$ **VENTE 37,99 CH.**



RABAIS 5\$. SIÈGE D'AUTO EVENFLO. Prix ord. 84,99 **VENTE 79,99 CH.**

RABAIS 5\$. SIÈGE D'ENFANT DYNAMITE. Prix ord. 42\$ **VENTE 36,99 CH.**



RABAIS 25%. DORMEUSES EN TISSU ÉPONGE. Prix ord. 6,99 et 7,99 **VENTE 5,24 ET 5,99**

RABAIS 25%. TENUES D'EXTÉRIEUR POUR NOURRISSONS. Ens. de veste matelassée et pantalon. 12, 18 et 24 mois. Prix ord. 32\$ **VENTE 23,99 CH.**



9,99 CH. ENS. EN MOLLETON AVEC APPLIQUES. 12, 18 et 24 mois 455. VÊTEMENTS POUR NOURRISSONS

D U B È L È B È L

RABAIS JUSQU'À 25%. ACCESSOIRES POUR BÉBÉ

- DE PLASTI SNAP, harnais Tot A Long. Prix ord. 7,95 **VENTE 5,99 CH.**
- SEAU À COUCHES. Prix ord. 7,98 **VENTE 5,99 CH.**
- DE PURITAN, FAUTEUIL POUR ENFANTS. Prix ord. 16\$ **VENTE 11,99 CH.**
- BAIGNOIRE. Prix ord. 9\$ **VENTE 6,95 CH.**
- SIÈGE PERCÉ. Prix ord. 17,99 **VENTE 13,49 CH.**
- DORMEUSES POUR NOURRISSONS. VELOURS ÉPONGE. Prix ord. 9,99 **VENTE 7,49 CH.**
- TISSU ÉPONGE. Prix ord. 3,50 **VENTE 2 POUR 6\$**
- DE FORMELCO APPUIE-TÊTE. Prix ord. 9\$ **VENTE 6,75 CH.**
- CUDDLE HUGGER. Prix ord. 19,99 **VENTE 14,99 CH.**
- COUVRE-SIÈGE D'AUTO. Prix ord. 17,99 **VENTE 13,49 CH.**
- BUGGI HUGGER. Prix ord. 13\$ **VENTE 9,75 CH.**
- SUPPORT «BATH EZE». Prix ord. 5\$ **VENTE 3,75 CH.**
- DÉBARBOUILLETES. Prix ord. 2,49 **VENTE 1,86 PQT DE 4**
- DORMEUSES EN ÉPONGE. Prix ord. 3,50 **VENTE 2 POUR 6\$**
- RABAIS 25%. TOUTES LES BAVETTES ET ACCESSOIRES GERBER
- COUCHES EN FLANNELLE. Prix ord. 11,99 **VENTE 8,99 CH.**
- CULOTTE DE PLASTIQUE. Prix ord. 1,99 **VENTE 1,49 CH.**
- CHAUSSETTES. Prix ord. 3,99 **VENTE 2,99 3 PRES.**
- LANGES. Prix ord. 6,99 **VENTE 5,24 LE PQT DE 2**
- DÉBARBOUILLETES. Prix ord. 2,49 **VENTE 1,86 PQT DE 4**
- SERVIETTE À CAPUCHON. Prix ord. 5,49 **VENTE 4,11 CH.**
- PIQUÉ. Prix ord. 2,99 **VENTE 2,24 CH.**
- BRASSIÈRES. Prix ord. 2,99 **VENTE 2,24 CH.**



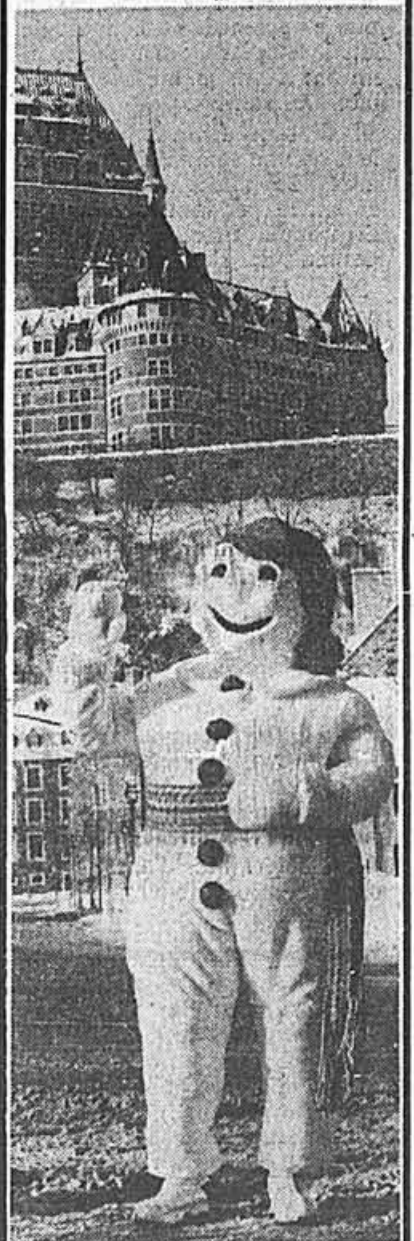
OFFRE SPÉCIALE

ACHAT AVEC ACHAT
Pendant notre semaine du bébé, achetez pour 20\$ dans notre rayon pour nourrissons 0 à 3X et vous pourrez obtenir notre classeur exclusif pour bébé au bas prix de 6,99. Il comprend un classeur à souvenirs et de nombreux produits pour bébé, maman et la maison. De précieux coupons sont également inclus. (Valeur 30\$).

NE MANQUEZ PAS CE SUPER ÉVÉNEMENT CHEZ



LE CARNAVAL DE QUÉBEC chez Simpson centre-ville le vendredi 15 janvier 1988



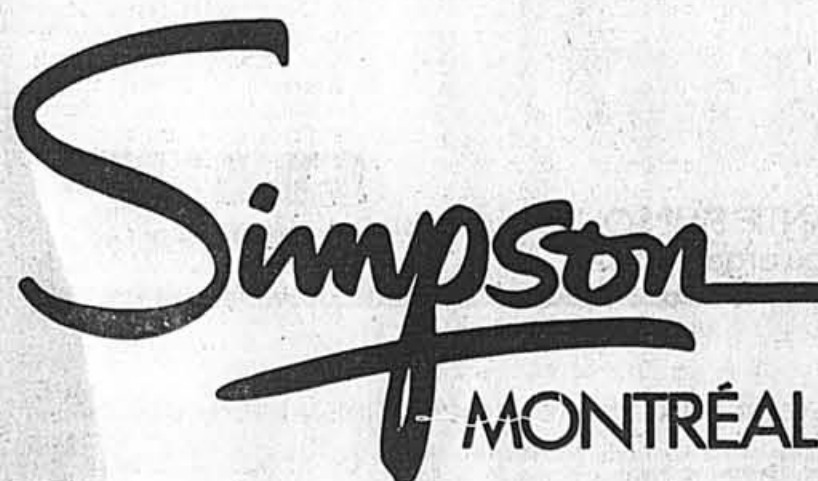
Venez rencontrer le Bonhomme Carnaval et les sept Duchesses du 34^e Carnaval de Québec de 12 h 30 à 12 h 45 au rez-de-chaussée.

Afin de souligner cet événement, monsieur Jean Beaupré, président du Carnaval, sera des nôtres accompagné des duchesses:

- Isabelle Boutin duchesse de Montmorency
- Marie-Josée Gagnon duchesse de Lévis
- Isabelle Dufour duchesse de Champlain
- Diane Gauthier duchesse de Cartier
- Valérie Lemieux duchesse de Frontenac
- Marie-Claude Lepage duchesse de Montcalm et
- Danielle Roberge duchesse de Laval

De plus, Martin Lavoie et Bob Vaillancourt, guitariste et violoniste, donneront un mini-spectacle de chansons et de musique traditionnelle et populaire de 12 h à 12 h 30 et de 12 h 45 à 13 h 15.

Soyez de la fête!



CENTRE-VILLE SEULEMENT

Participez à notre concours et courez la chance de gagner un magnifique mobilier de chambre à coucher Little Folks d'une valeur de 1133 \$. Voir les détails en magasin.



TOUT EST DANS LE STYLE

VEenez VISITER NOTRE CENTRE D'AUBAINES MODE "LE GRENIER" SIMPSON CENTRE-VILLE 6^e ÉTAGE

Rendez-vous au magasin Simpson le plus près de chez-vous: Centre-ville 284-4231 • Fairview 687-4570 • Anjou 353-3300 • Laval 687-1540 et St-Bruno 461-2211. Heures d'ouverture au centre-ville: Du lundi au mercredi - 10h à 18h. Jeudi et vendredi - 10h à 21h. Samedi - 9h à 17h. Heures d'ouverture des magasins succursales: Du lundi au mercredi - 9h30 à 16h. Jeudi et vendredi - 9h30 à 21h. Samedi - 9h à 17h.